N° 103
1887

Première année. --- N° 3.

CINQ CENTIMES

Jeudi 10 Février 1887.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ELLE N'A PAS DEMANDÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements ..	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

Qui a fait le Coup ?

Pas d'équivoque ! La note publiée hier par la *Tribune* lorsque nous n'avions encore que des renseignements incomplets sur l'explosion de la rue Saint-Jean, n'avait pas pour but de défendre les auteurs — quels qu'ils soient — de cet acte inqualifiable. Personne n'a pu s'y tromper. Quand on est, comme nous, adversaire résolu de la peine de mort, on n'est pas de ceux qui admettent l'assassinat comme moyen de propagande. Ce droit de tuer que nous n'accordons pas aux juges pour défendre la société telle qu'elle est actuellement constituée, nous ne l'accordons pas davantage à ceux qui veulent la réformer.

On paie la réalisation du progrès social avec son propre sang, quand on possède le cœur d'un héros et d'un martyr, mais on ne l'achète pas avec le sang des autres.

Ceci dit, une fois pour toutes, et à l'adresse des gens qui ne nous connaissent pas, revenons à l'affaire de la rue Saint-Jean et tachons de voir clair, s'il est possible, à travers la fumée de ces bombes suspectes.

Pour les réactionnaires de toutes les couleurs, et même pour les républicains satisfaits, la question n'est pas douteuse. Les uns et les autres déclaraient dès hier et sans enquête, que c'étaient les anarchistes qui avaient fait le coup. Le *Courrier de Lyon* l'affirme et le *Salut Public* en est certain.

Le plus ancien et le plus important des organes conservateurs de Lyon, s'étonne même de notre scepticisme et de notre sang-froid en face de cet incident.

Toute la population lyonnaise, dit le *Salut public*, a été fort impressionnée par cet attentat criminel, seule, la *Tribune*, organe du parti socialiste, ne paraît pas émue. Elle ne voit dans ces explosions qu'une manœuvre de police.

Il faut y mettre de la bonne volonté pour voir dans l'attentat d'hier un coup de police, et c'est se moquer absolument de ses lecteurs que d'essayer de leur faire croire que M. le commissaire de police Brault et ses agents se sont laissé blesser pour compromettre le parti anarchique.

Le ridicule de cette boutade n'échappera à personne, pas même aux radicaux les plus invétérés.

Il n'y a dans ce que nous avons dit aucune intention de boutade, les radicaux invétérés ou de fraîche date, n'ont rien à faire dans la question et s'il y a quelque ridicule, il consiste à s'imaginer que des gens voulant réellement faire sauter des maisons, se contenteraient d'une charge de poudre suffisante seulement pour casser quelques carreaux.

Lorsque les *Nationalistes irlandais* — des catholiques fervents et des conservateurs renforcés — ont voulu faire sauter le palais de Westminster où siège le Parlement anglais, ils ont employé la dynamite, et ils ont en effet déterminé l'écroulement d'une partie de l'édifice. Lorsque les nihilistes russes ont voulu faire sauter la salle à manger du Palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg, ils ont pris leurs mesures en conséquence et atteint le but qu'ils se proposaient. Si la famille impériale de Russie n'a pas été anéantie du coup, on sait qu'elle a dû son salut à une circonstance absolument fortuite, à une audience de l'empereur qui s'était un peu prolongée et qui avait retardé l'heure du dîner.

C'est également à une circonstance fortuite que le commissaire de police Brault et les agents sous ses ordres ont dû les blessures dont ils ont été atteints. La première explosion a suivi la seconde de quelques secondes à peine ; elle devait vraisemblablement coïncider avec la première dans la pensée de ceux qui ont placé les deux engins. S'il en avait été ainsi, si les deux explosions avaient eu lieu simultanément, les agents de police auraient été indemnes et, cette fois encore, les fameuses bombes n'auraient produit que des dégâts matériels.

Donc, les blessures de M. Brault et des autres ne prouvent absolument rien.

Le fait que deux heures auparavant une autre bombe éclatait à Saint-Etienne, n'en prouve pas davantage.

Il y eut, voilà de cela trois ans, à Montceau-les-Mines, une affaire retentissante dont le ministère d'alors essaya de se servir dans l'intérêt de sa politique. On voulait affoler le pays, on voulait lui faire croire « qu'il y avait un péril à gauche » et, comme la conséquence de la panique devait être de faire voter le pays « à droite », les réactionnaires-monarchistes menèrent vigoureusement la campagne en cette circonstance — comme en tant d'autres d'ailleurs — avec leurs alliés habituels, les opportunistes.

Il y a en ce moment un Congrès de mineurs qui tient à Saint-Etienne les grandes assises ouvrières ; il y a dans toute la France et particulièrement dans la région du Sud-Est, une lassitude profonde du joug de ce parti qui a peuplé toutes les administrations de ses créatures, la police comme le reste : voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour expliquer l'explosion de Saint-Jean.

On n'a peut être pas eu le temps de prévenir le commissaire de police Brault, de même que l'on n'avait pas eu le temps de faire disparaître les traces de l'agent provocateur Brenin dans l'affaire de Montceau-les-Mines. On ne saurait songer à tout. Et puis ce ne serait pas la première fois qu'on verrait une politique sans scrupule sacrifier quelque malheureux comparses.

Il n'y a pas que la Révolution qui soit comme Saturne, selon le mot de Vergniaud : la Police, elle aussi, dévore parfois ses enfants.

Pour nous, qui n'avons dans cette affaire ni intérêt de parti, ni sympathie de personne, — puisqu'on ignore encore quels sont les véritables auteurs de l'explosion, — nous suivrons avec une curiosité attentive la façon dont sera dirigée l'enquête ; car nous sommes persuadés que cette direction même pourra contribuer à éclaircir le mystère.

ERNEST VAUQUELIN

FRANÇAIS ET RUSSES

Un homme est en train de recueillir la succession morale de Skobeleff, c'est le général Bogdanowitch, qui est non seulement l'un des plus fiers représentants du patriotisme slave, mais aussi le premier pionnier de la civilisation russe en Asie : car on lui doit le chemin de fer transsibérien qui précéda le transcaucasien d'Allenkoff.

C'est Bogdanowich qui, dans un discours retentissant proclama que, si la Russie faisait un jour la guerre, ce ne serait pas pour gagner de l'argent, *pour toucher cinq milliards*. Cette chevaleresque déclaration lui valut une remontrance officieuse de Milouïne, ministre d'Alexandre II, et une chaude et publique accolade du Czarewitch, l'empereur actuel.

Ses opinions étant ainsi connues, rien d'étonnant si le récit militaire qu'il vient d'écrire porte cette dédicace.

Puisse la généreuse nation française, et particulièrement sa brillante marine et sa belle armée, accepter l'hommage de la *Bataille de Navarin*, où le sang russe a coulé mêlé au sang français, comme l'expression des sentiments qui animent et animeront toujours l'armée russe.

Ce livre est offert à l'armée française par un frère d'armes et un ami dévoué.

Sous le feu de Navarin, dit-il dans sa préface, Russes et Français, protecteurs d'un pays asservi ont combattu côte à côte pour une cause noble et sainte.

Ce jour-là, les officiers et les marins des deux nations ont appris, une fois de plus, à s'estimer et à s'aimer. Cette estime et cette amitié ont résisté à tous les événements.

La France et la Russie doivent se considérer comme des amies, comme des alliées sincères. Marchant d'accord, elles peuvent et elles doivent, malgré de perfides efforts, assurer et maintenir la paix et la tranquillité en Europe. Elles n'ont aucun intérêt contradictoire, rien ne les divise ; au contraire, tout les rapproche.

LETTRE DE PARIS

Paris, 9 février.

Nous avons failli avoir hier une déclaration ministérielle. Non pas celle que nos amis réclament avec instance du président du Conseil, relativement aux intentions pacifiques de la France, et que M. Goblet — aussi têtu qu'un Breton, bien qu'il soit Picard — s'obstine à refuser ; mais une déclaration touchant la nécessité d'en finir au plus vite avec le budget de 1887, si l'on veut éviter le vote d'un nouveau douzième provisoire. Il est certain que, du train dont on marche, rien ne prouve que l'on aura terminé la discussion du budget à la fin de l'année ; si bien que de provisoires qu'ils étaient, les douzièmes, les fameux douzièmes deviendraient définitifs le plus naturellement du monde. N'est-ce pas Victor Hugo qui a dit quelque part — dans les Misérables, *je crois, à propos de l'éléphat de la Bastille : « En France, rien ne dure comme le provisoire ? » Nos députés sont en train de justifier l'apophtegme du plus grand des poètes.*

Ce n'est point que j'éprouve, quant à moi, une horreur invincible pour le vote du budget par mensualités, Cette façon de tenir serrés les cordons de la bourse peut avoir des avantages appréciables — surtout dans un pays où l'on a une propension singulièrement alarmante à ouvrir tout grands les coffres du Trésor public. Mais, il est de bonnes gens, centre-gauchers incurables, aux yeux desquels ce seul mot : Douzièmes provisoires ! *flambloie comme le biblique* Mane-Thecel-Pharès, *ou comme cet œil redoutable qui du fond de la tombe regardait Caïn.*

M. de Bismarck, — qui n'est pas, que je pense, un démagogue bien échevelé, — partage cette aversion pour les budgets à court terme ; il ne lui suffit pas d'avoir pour un an la clef de la caisse : c'est pour sept années qu'il la demande ; et même, en le poussant un peu, on lui ferait confesser sans trop de peine qu'au septennat budgétaire il préfère de beaucoup l'éternat. Or, précisément parce que M. de Bismarck professe cette opinion sur la question qui nous occupe, je ne serais pas éloigné d'en adopter une diamétralement opposée à la sienne. En fait, une Assemblée qui dispose souverainement du budget est maîtresse du gouvernement : les centre-gauchers qu'effraie tant le système des douzièmes provisoires, le savent aussi bien que nous, et c'est là tout le secret de leur feinte épouvante.

Pourtant, il est une raison, — très sérieuse, très péremptoire, — qui doit nous faire désirer le prompt achèvement du fastidieux débat qui se poursuit devant la Chambre : c'est qu'il serait grandement urgent de s'occuper des réformes attendues depuis tant d'années par la démocratie ; or, ces réformes, il n'en peut être question à propos du budget de 1887. Chaque fois qu'un orateur aborde un problème dont la solution semble facile, signale un abus criant, montre une économie à réaliser, tout aussitôt il se trouve, sur les bancs ministériels ou ailleurs, quelqu'un pour lui fermer la bouche par cet argument sans réplique :

« Vous avez, en principe, parfaite-« ment raison, et vos observations sont « les plus justes du monde. Mais vous « oubliez que l'exercice 1887 est en-» tamé, que le budget est fixé ne va-« rietur *et qu'on ne saurait y toucher « sans compromettre un équilibre dont « l'instabilité n'a d'égale que celle des « ministères en France. »*

Du moment que la loi de finances doit être acceptée telle qu'on la présente, pourquoi diable la discute-t-on, alors ? Est-ce pour le motif indiqué par certain personnage de comédie dans ce vers célèbre :

Cela fait toujours bien passer une heure ou [deux ?

Eh je crois bien que je frôle ici la vérité. Perdre son temps en ayant l'air de travailler, s'agiter sans aboutir, jeter de la poudre aux yeux des électeurs, parler beaucoup sans avancer d'un pas, à peu près comme ces figurants qui crient à tue-tête : « En avant ! marchons ! courons ! » et qui restent en place ; mais c'est là toute la politique, — la politique opportuniste, s'entend.

Occuper le tapis : voilà le grand art. Songez que les grosses questions se pressent en foule à la porte, et ne vous étonnez plus si on la tient fermée. Voulez-vous un exemple qui prouve surabondamment que les soi-disant progressistes — auxquels le progrès fait peur — n'ont aucun désir d'aborder les discussions sérieuses et d'y porter la lumière ?.

La Chambre était saisie d'une proposition de loi tendant à réformer le régime des mines ; nulle question plus intéressante assurément ; la place du seul mineur qui siège au Palais-Bourbon, je veux dire le citoyen Basly, était tout naturellement marquée dans la commission chargée d'examiner ce projet, et sa candidature s'imposait. Cependant Basly a été écarté, tenu en dehors, par une coalition scandaleuse d'opportunistes et de monarchistes.

Il en est résulté que, pour la première fois depuis huit années, *le bureau d'une commission, de la plus spéciale de toutes, s'est trouvé uniquement composé de droitiers. Ce sont les ennemis nés de la démocratie qui vont, une fois encore, être appelés à élaborer une loi soi-disant destinée à améliorer le sort des travailleurs. Cela, par le fait des amis de M. Ferry, qui ont mieux aimé nommer des monarchistes que de laisser élire un membre de l'extrême-gauche. N'est-ce pas édifiant ? Notez qu'à la première occasion les mêmes hommes qui s'associent chaque année à M. Freppel pour maintenir le budget des cultes ne manqueront pas d'accuser les radicaux de s'être alliés aux partisans de la monarchie. Petits farceurs !*

* * *

On a d'assez mauvaises nouvelles de la santé de M. Lockroy, qui depuis quelques années, laisse beaucoup à désirer. Le ministre du commerce a reçu, on s'en souvient, un coup de pied de cheval, il a voulu reprendre ses occupations avant d'être entièrement guéri, et il a dû s'aliter de nouveau, atteint d'une périostose bien caractérisée. Sans doute, les amis de M. Lockroy n'ont pas lieu d'être inquiets ; mais il est à peu près certain que la maladie du premier élu de Paris sera longue et la convalescence plus longue encore.

M. Clémenceau est, lui aussi, fort éprouvé, mais les rigueurs de la saison est la cause unique du mal, qui le tient éloigné de la Chambre. Le sympathique député du Var souffre d'une bronchite aiguë, et les quintes de toux sont tellement violentes et rapprochées qu'il peut difficilement s'assimiler les aliments. De là, une grande faiblesse qui l'oblige à garder le lit. Il y a lieu d'espérer toutefois qu'avant huit jours le leader de l'extrême gauche sera debout.

Pour finir, laissez moi vous conter — avec toute la discrétion voulue — une piquante histoire dont on commence à jaser un peu partout :

Une belle et honnête dame, qui, née sur les bords heureux de la Vistule, porte, depuis son mariage, un nom inscrit depuis des siècles à l'Armorial de France, vient, dit-on, d'abandonner le magnifique hôtel qu'elle habitait aux Champs-Elysées, conjointement avec son jeune, très distingué et fort amoureux époux.

*Jusqu'ici rien que d'assez banal, n'est-ce pas ? Mais attendez, voici où l'aventure devient intéressante : la jeune comtesse de *** n'est pas partie toute seule ; elle aime sans doute à voyager en compagnie, et comme c'est une personne fort pieuse, elle a choisi pour mentor..... son propre confesseur, lequel, pourvu d'importantes fonctions dans le diocèse de Paris, a décampé sans crier gare et sans donner sa nouvelle adresse à Son Seigneur l'archevêque.*

Le mari, furieux, jure d'étrangler l'abbé ; le faubourg St-Germain scandalisé affirme que cet affreux Voltaire est la cause de tout ce scandale ; les dévotes lèvent leurs bras au ciel, et l'abbé Roussel songe amèrement que toutes les Annette Harchoux ne sont pas sur les bancs de la cour d'assises.

MAURICE RENAUD.

On lit dans l'*Intransigeant* parvenu à Lyon mardi soir :

Aujourd'hui même paraît, à Lyon, la *Tribune*, journal radical socialiste, sous la direction de notre excellent ami Ernest Vauquelin, dont les lecteurs de l'*Intransigeant* connaissent le talent et les convictions. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle sincérité nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau confrère, qui nous tient de si près. Et notre ancien collaborateur ne fût-il pas à la tête de l'entreprise, que nous saluerons encore, comme un événement heureux, cette apparition d'un organe nettement républicain — républicain, au sens où nous l'entendons, — dans un département, dans une région que l'opportunisme a sensiblement envahis où toutes les ardeurs d'autrefois se sont peu à peu refroidies, et qui fait de la seconde ville de France la capitale du modérantisme. Il fallait, pour lutter contre le néfaste courant, une plume vaillante. Et, certes, elle est trouvée.

Nous remercions notre ami Henri Rochefort du salut qu'il envoie à la *Tribune*, et tout en n'acceptant pas les termes beaucoup trop flatteurs dans lesquels il nous présente, nous nous efforcerons de rester à la hauteur d'une si précieuse estime.

Ernest VAUQUELIN.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

PAR FIL SPÉCIAL DE « LA TRIBUNE »

LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

M. Granet a été entendu par la commission d'examen du projet du réseau téléphonique.

COMMISSION DU BUDGET

M. Dauphin a été entendu par la commission du budget. Il demande l'ajournement de la question des sucres et déposera, demain, deux projets d'augmentation de 20 0/0 des droits intérieurs et des relèvements sur la prise en charge.

EN ITALIE

Rome, 9 février.

L'inquiétude est toujours très grande au sujet des affaires d'Afrique, d'autant plus qu'on est convaincu que le gouvernement a reçu des nouvelles et qu'il se refuse à les communiquer au public.

TRAVAUX DE DÉFENSE SUR LA FRONTIÈRE ITALIENNE

Milan, 9 février.

Suivant une correspondance de Suse, publiée par la *Lombardia*, les travaux de fortifications sur la frontière alpine se poursuivent avec une activité fébrile, malgré la gelée et un froid intense.

LES ANGLAIS EN BIRMANIE

Mandalay, 9 février.

800 Dacoïts ont attaqué avant-hier un escadron de cavalerie anglaise près de Woutho ; ils ont été repoussés. Les Anglais ont eu deux tués et huit blessés.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 10 Février 1887

3

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

I

— Est-ce que c'est du sang ? demanda Étienne, osant enfin le questionner.

Lentement, Bonnemort s'essuyait la bouche d'un revers de main.

— C'est du charbon... J'en ai dans la carcasse de quoi me chauffer jusqu'à la fin de mes jours. Et voilà cinq ans que je ne remets pas les pieds au fond. J'avais ça en magasin, paraît-il, sans même m'en douter. Bah ! ça conserve !

Il y eut un silence, le marteau lointain battait à coups réguliers dans la fosse, le vent passait avec sa plainte, comme un cri de faim et de lassitude venu des profondeurs de la nuit. Devant les flammes qui s'effaraient, le vieux continuait plus bas, remâchant des souvenirs. Ah ! bien sûr, ce n'était pas d'hier que lui et les siens tapaient à la veine ! La famille travaillait pour la Compagnie des Mines de Montsou, depuis la création ; et cela datait de loin, il y avait cent six ans. Son aïeul, Guillaume Maheu, un gamin de quinze ans alors, avait trouvé le charbon gras à Réquillart, la première fosse de la Compagnie, une vieille fosse aujourd'hui abandonnée, là-bas, près de la sucrerie Fauvelle. Tout le pays le savait, à preuve que la veine découverte s'appelait la veine Guillaume, du prénom de son grand-père. Il ne l'avait pas connu, un gros à ce que l'on racontait, très fort, mort de vieillesse à soixante ans. Puis son père, Nicolas Maheu dit le rouge, âgé de quarante ans à peine, était resté dans le Voreux, que l'on fonçait en ce temps là : un éboulement, un applatissement complet, le sang bu et les os avalés par les roches. Deux de ses oncles et ses trois frères, plus tard, y avaient aussi laissé leur peau. Lui, Vincent Maheu, qui en était sorti à peu près entier, les jambes mal d'aplomb seulement, passait pour un malin. Quoi faire, d'ailleurs ? Il fallait travailler. On faisait ça de père en fils, comme on aurait fait autre chose. Son fils, Toussaint Maheu, y crevait maintenant, et son petit-fils et tout son monde, qui logeait en face, dans le coron. Cent six ans d'abatage, les mioches après les vieux, pour le même patron : bien ? beaucoup de bourgeois n'auraient pas su dire si bien leur histoire !

— Encore, lorsqu'on mange ! murmura de nouveau Étienne.

— C'est ce que je dis, tant qu'on a du pain à manger, on peut vivre.

Bonnemort se tut, les yeux tournés vers le coron, où des lueurs s'allumaient une à une. Quatre heures sonnaient au clocher de Montsou, le froid devenait plus vif.

— Et elle est riche, votre Compagnie ? repit Étienne.

— Le vieux haussa les épaules, puis les laissa retomber, comme accablé sous un écroulement d'écus.

— Ah ! oui, ah ! oui... Pas aussi riche peut-être que sa voisine, la Compagnie d'Anzin. Mais des millions et des millions tout de même. On ne compte plus. Dix-neuf fosses, dont treize pour l'exploitation, le Voreux, la Victoire, Crèvecœur, Mirou, Saint-Thomas, Madeleine, Feutry-Cantel, d'autres encore, et six puits d'épuisement ou d'aérage, comme Réquillart... dix belle ouvertes, des concessions qui s'étendent sur soixante-sept communes, une extraction de cinq mille tonnes par jour, un chemin de fer reliant toutes les fosses, et des ateliers, et des fabriques !... Ah ! oui, il y en a, de paraît !

Un roulement de berlines, sur les tréteaux, fit dresser les oreilles du gros cheval jaune. En bas, la cage devait être réparée, les mouleneurs avaient repris leur besogne. Pendant qu'il attelait sa bête, pour descendre, le charretier ajouta doucement en s'adressant à elle :

— Faut pas d'habituer à bavarder, fichu paresseux !... Si monsieur Hennebeau savait à quoi tu perds le temps !

Etienne, songeur, regardait la nuit. Il demanda :

— Alors, c'est à M. Hennebeau, la mine ?

— Non, expliqua le vieux, M. Hennebeau n'est pas le directeur général. Il est payé comme nous.

D'un geste, le jeune homme montra l'immensité des ténèbres.

— A qui est-ce donc, tout cà ?

Mais Bonnemort resta un instant suffoqué par une nouvelle crise, d'une telle violence, qu'il ce pouvait reprendre haleine. Enfin, quand il eut craché et essuyé l'écume noire de ses lèvres, il dit, dans le vent qui redoublait :

— Hein ? à qui tout ça ?... On n'en sait rien. A des gens.

Et, de la main il désignait dans l'ombre un point vague, un lieu ignoré et reculé, peuplé de ces gens, pour qui les Maheu tapaient à la veine depuis plus d'un siècle. Sa voix avait pris une sorte de peur religieuse, devant l'inconnu, comme s'il eut parlé d'un tabernacle inaccessible, où se cachait le dieu repu et accroupi, auquel ils donnaient tous leur chair, et qu'ils n'avaient jamais vu.

— Au moins si l'on mangeait du pain à sa suffisance ! répéta pour le troisième fois Etienne, sans transition apparente.

— Dame oui ! si l'on mangeait toujours du pain, ce serait trop beau !

Le cheval était parti, le charretier disparut à son tour, d'un pas traînard d'invalide. Près du culbuteur, le manœuvre n'avait point bougé, ramassé en boule, enfonçant le menton entre ses genoux, fixant sur le vide ses gros yeux éteints.

Quand il eut repris son paquet, Etienne ne s'éloigna pas encore. Il sentait les rafales lui glacer le dos, pendant que sa poitrine brûlait, devant le grand feu. Peut-être, tout de même, ferai-t-il bien de s'adresser à la fosse : le vieux pouvait ne pas savoir ; puis, il se résignait, il accepterait n'importe quelle besogne. Où aller et que devenir, à travers ce pays affamé par le chômage ? laisser derrière un mur sa carcasse de chien perdu ? Cependant, une hésitation le troublait, une peur du Voreux, au milieu de cette plaine rase, noyée sous une nuit si épaisse. A chaque bourrasque, le vent paraissait grandir, comme s'il eût soufflé d'un horizon sans cesse élargi. Aucune aube ne blanchissait dans le ciel mort, les hauts fourneaux seuls flambeaient, ainsi que les fours à coke, ensanglantant les ténèbres, sans en éclairer l'inconnu. Et le Voreux, au fond de son trou, avec son tassement de bête méchante, s'écrasait davantage, respirait d'une haleine [illegible] plus grosse et plus longue, l'air gêné par sa digestion pénible de chair humaine.

II

Au milieu des champs de blé et de betteraves, le coron des Deux-Cent-Quarante dormait sous la nuit noire. On distinguait vaguement les quatre immenses corps de petites maisons adossées, des corps de caserne ou d'hôpital, géométriques, parallèles, qui séparaient les trois larges avenues, divisées en jardins égaux. Et, sur le plateau désert, on entendait la seule plainte des rafales, dans les treillages arrachées des clôtures.

Chez les Maheu, au numéro 16 du deuxième corps, rien ne bougeait. Des ténèbres épaisses noyaient l'unique chambre du premier étage, comme écrasant de leur poids le sommeil des êtres que l'on sentait là, en tas, la bouche ouverte, assommés de fatigue. Malgré le froid vif du dehors, l'air alourdi avait une chaleur vivante, cet étouffement chaud des chambrées les mieux tenues, qui sentent le bétail humain.

(A suivre.)

MOBILISATION DE L'ARMÉE ROUMAINE

Bucharest, 9 février.

On parle beaucoup, dans les cercles militaires, de la concentration éventuelle d'un corps d'armée au commencement du mois de mars.

PRÉPARATIFS DE L'AUTRICHE

Buda-Pesth, 9 février.

Les représentants des grandes compagnies de chemins de fer ont été convoqués par le ministre des travaux publics afin de délibérer sur le service en cas de mobilisation des troupes.

On a trouvé que le matériel roulant était insuffisant, et que les gares ne répondent guère aux besoins d'une prompte mobilisation.

Un grand inconvénient est encore la diversité des signaux sur les diverses lignes.

Dépêches de l'Étranger

LES ANGLAIS EN BIRMANIE

Londres, 9 février.

D'après une dépêche de Mandalay, l'opinion générale est qu'il faudra beaucoup de temps encore avant que la police militaire et les nouvelles levées soient suffisamment organisées pour permettre la réduction proposée dans l'effectif des troupes stationnées en Birmanie.

De nombreuses bandes de Dacoïts continuent à infester le pays, et les autorités civiles auront à faire preuve de beaucoup de vigueur pour maintenir l'ordre.

CRISE MINISTÉRIELLE EN AUTRICHE

Vienne, 9 février.

Le bruit court que M. de Dunajowski va donner sa démission.

La nouvelle est d'autant plus imprévue que le ministre, dans les négociations pour le renouvellement du compromis austro-hongrois, avait obtenu ce qu'il demandait sur la question du pétrole.

Plus certaine est la démission de M. Szapary, le ministre des finances du cabinet hongrois ; on croit même qu'il n'attendra pas la fin des débats du budget pour se retirer. Il est même déjà question de l'intérim de M. Baross.

LES ARMEMENTS DE LA RUSSIE

Cracovie, 9 février.

Il se confirme chaque jour que la Russie poursuit avec activité ses préparatifs d'armement. D'importantes livraisons pour l'armée doivent être faites en Bessarabie, en Podolie et en Crimée, dans un délai très rapproché.

AGITATION EN CRÈTE

La Canée, 9 février.

La situation est troublée en Crète. L'île est agitée. Le consul anglais avait organisé une manifestation hostile à l'occasion de l'installation du nouveau gouverneur qui a été choisi, grâce à l'influence du gouvernement français.

Les consuls de France, de Russie et de Grèce, ont empêché cette manifestation de se produire.

CONGRÈS
DES
MINEURS DE FRANCE

Séance du 8 février

Les délégués se sont réunis à deux heures. On procède à la formation du bureau.

Le citoyen Calvignac, délégué de Carmeaux (Tarn) et le citoyen Lamendin, délégué des mineurs du Pas-de-Calais, sont nommés, le premier président et le second secrétaire à l'unanimité. Les citoyens Sabatier des Bouches-du-Rhône, et Henri Marius de Bessèges, et Rochesadoule, sont nommés assesseurs. On fait l'appel des délégués et des bassins houillers qui ont été convoqués au congrès. Ont répondu : Nord, Pas-de-Calais, Allier, Gard, Bouches-du-Rhône, Haute-Saône, Aveyron, Tarn, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Isère.

L'Hérault, la Creuse et la Nièvre n'ont pas écrit. Les deux derniers d'ailleurs, étant sous la domination absolue des directeurs des Compagnies, et étant peu importants, n'avaient pas été convoqués.

On lit le procès-verbal de la dernière séance tenue par le Congrès, le 11 janvier 1886.

Dans cette séance, on avait décidé à « l'unanimité que les projets de lois « sur les caisses de secours et de re« traite et sur les délégués mineurs votés « et préparés par la Chambre et le Sé« nat, seraient réimprimés avec les « modifications apportées par le Con« grès des ouvriers mineurs de France « et distribués aux deux Chambres aux « frais des syndicats. »

Après la lecture des statuts de la Fédération, il avait été décidé qu'ils seraient maintenus intégralement pour une année.

Le président demande si quelque délégué désire avoir le procès-verbal. Personne de demandant la parole, le procès-verbal est adopté.

La parole est au citoyen Rondet. Il explique que, sur les quatre propositions faites aux Chambres, la première venue est celle des prud'hommes. Les mineurs ont trouvé extraordinaire que ce ne fût pas le projet sur les caisses de secours et retraites. S'il en a été ainsi, la faute n'en est pas aux chambres syndicales. Les commissions parlementaires nommées pour étudier ces projets au lieu de commencer par la proposition sur les caisses de secours et retraites, a étudié d'abord la loi sur les prud'hommes.

On sait que cette proposition a été ajournée au Sénat, après avoir été ajournée par la Chambre, comme devant faire partie d'un projet d'ensemble sur les prud'hommes, dont la Chambre et le Sénat sont en même temps saisis depuis 1884. Depuis lors, rien n'a été fait.

Le citoyen Rondet lit ensuite le projet sur les prud'hommes mineurs :

Article premier. — Dans les six mois à dater de la promulgation de la présente loi, des décrets rendus en la forme de règlements d'administration publique, après avis du conseil général du département, établiront un ou plusieurs conseils de prud'hommes mineurs, dans chaque arrondissement où cette mesure sera utile à raison de l'importance de l'industrie des mines.

Ils fixeront l'étendue de la circonscription judiciaire de chaque conseil.

Art. 2. — La composition, l'organisation, les attributions de ces Conseils, et les conditions pour être électeur ou éligible sont régies par les lois des 1er juin 1853, 4 juin 1864, 7 février 1880, et autres dispositions législatives antérieures non abrogées, — sauf les modifications ci-après :

Le projet général dont le Sénat est saisi est basé sur la réorganisation des prudhommes en créant dans les grands centres des prudhommes spéciaux pour toutes les professions similaires. C'est alors que le Sénat a répondu qu'on pourrait greffer le projet présenté par les mineurs sur le projet d'ensemble.

Le projet des mineurs excluait les maîtres mineurs et porions des prudhommes comme ayant des intérêts entièrement opposés à ceux des mineurs. Le projet d'ensemble assimilant les maîtres mineurs, gouverneurs et porions aux contremaîtres les admettrait dans l'organisation de prudhommes.

Le citoyen Sabatier dit que sur l'élection des prud'hommes il y a à craindre la pression patronale, et qu'il faut à tout prix que toutes précautions soient prises pour assurer la sincérité du vote.

Le citoyen Rondet reprend, en lisant l'article 3 du projet des mineurs.

Art. 3. — Sont électeurs : *Dans la catégorie des patrons* : — les concessionnaires ou exploitants, directeurs, membres des conseils d'administration, ingénieurs des travaux et chefs de services, chefs mineurs, chefs d'ateliers et surveillants, âgés de vingt-cinq ans accomplis, des mines situées dans la circonscription judiciaire du Conseil.

Dans la catégorie des ouvriers : — les mineurs et les ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, attachés depuis *un an, au moins, à l'exploitation d'une mine située dans la même circonscription.*

Cet article prescrit notamment le vote à bulletin uniforme et sous enveloppe uniforme ; ce qui a été demandé par tous les ouvriers mineurs devant la commission parlementaire.

Le citoyen Calvignac dit qu'il pense qu'il y aura des pénalités contre les patrons qui enfreindront les prescriptions de la loi sur les prud'hommes mineurs. Il faut demander ces pénalités.

Le citoyen Henry se rallie à l'avis du citoyen Calvignac. Seulement, s'il insiste, c'est que peu de bassins houillers sont aussi *serrés* que celui du Gard.

Le citoyen Rondet continue la lecture du projet par l'art. 4.

Art. 4. — Dans chaque commune de la circonscription, le Maire, assisté de deux conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, inscrit le relevé des électeurs, qu'il adresse au Préfet.

La liste électorale est dressée et arrêtée par le Préfet.

L'élection des membres des Conseils de Prud'hommes mineurs a lieu à la mairie des communes comprises dans chaque circonscription judiciaire.

Y a-t-il lieu d'accepter la décision du Sénat ou protester en réclamant des prud'hommes spéciaux.

Le citoyen Lamendin croit qu'on ne peut pas raisonnablement englober les mineurs dans le projet d'ensemble concernant les prud'hommes. Le travail des mines est un travail spécial, et les prud'hommes seraient inutiles aux mineurs s'ils n'étaient composés d'ouvriers mineurs.

Le citoyen Calvignac croit au contraire qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser englober les mineurs dans le projet général. On a accepté le projet général, il faut s'en tenir là. Le citoyen Sabatier demande qu'on réserve alors une place aux mineurs dans la composition des prud'hommes.

Le citoyen Rondet ajoute que c'est ainsi entendu et il dit que les mineurs seront compris très probablement dans la catégorie qui sera formée des carriers, des mineurs de tout genre, des tailleurs de pierre, même des maçons, etc.

Le citoyen Rondet lit l'art. 5.

Art. 5. — A défaut, — soit, par les électeurs de l'une des catégories, de voter. — soit, par les candidats élus dans l'une des catégories, d'accepter le mandat, — soit enfin, par certains membres du Conseil de consentir à siéger, — les Prud'hommes élus, acceptant le mandat, et se rendant aux convocations, procéderont, siégeront et jugeront seuls.

En ce cas, ils prononceront valablement, comme juges, au nombre de trois, à quelle catégories qu'ils appartiennent.

Le maintien de cet article est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Rondet propose alors de statuer sur les deux propositions faites par les délégués.

D'abord, celle du citoyen Henri, délégué du Gard, à laquelle se rallie le citoyen Calvignac. Elle est sur l'article premier du projet de loi déposé pae Bovier-Lapierre.

« Quiconque sera convaincu d'avoir par menace de perte d'emploi ou de privation de travail, refus motivé d'embauchage, renvoi collectif d'ouvriers ou employés syndiqués, violences ou voies de fait, dons, offres ou promesses de travail, entravé ou troublé la liberté des associations syndicales profesaionnelles, ou empêché l'exercice des droits déterminés dans la loi du 21 mars 1884, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à trois mois et *d'une amende de 100 à 2,000 francs.* »

Les citoyens Henri et Calvignac auxquels s'adjoint le citoyen Lamendin demandent que les peines édictées soient plus fortes. Dans une question aussi grave et intéressant à un si haut degré l'existence des ouvriers mineurs, il est de toute justice que la protection soit plus efficace en donnant une sanction pénale plus rigoureuse. En conséquence ils réclament qu'on condamne les patrons contrevenants à un emprisonnement de *trois mois* à *un an* et à une amende de *cent* à *mille francs*.

Le citoyen Lamendin fait observer qu'il ne faudrait pas que la loi générale sur les prudhommes fût ajournée indéfiniment et il émet la proposition de demander le vote immédiat du projet sur les prudhommes mineurs si le vote de cette loi générale doit être indéfiniment retardé.

Au sujet de l'article 13, le citoyen Basly propose la modiffcation suivante : Les délégués des circonscriptions minières comprenant 1,500 à 2,000 ouvriers seront payés par l'Etat et recevront des appointements fixes et soldés mensuellement. Dans les circonscriptions qui comprendront moins de quinze cents ouvriers, les délégués seront payés proportionnellement aux journées de visites nécessaires à la bonne surveillance des puits. Le nombre des journées sera déterminé par le Préfet sur l'avis des ingénieurs de l'Etat.

Cette modification du projet de la Commission est adopté par le Congrès.

Sur le même article, le Congrès accepte l'amendement suivant : « Si dans le cours de l'exploitation du puits et des travaux de la mine, le délégué mineur était blessé, et si par suite de cet accident il se trouvait dans l'impossibilité de continuer son service, il lui sera alloué une indemnité égale à son traitement jusqu'à la reprise de son service. Si la blessure entraînait une incapacité de travail absolue, l'Etat lui paierait une pension viagère.

Dimanche, à la grande conférence qui doit clôturer les travaux du Congrès, une déclaration très explicite au sujet de cette loi sur les délégués mineurs sera lue au nom de tous les mineurs syndiqués.

La séance est levée à six heures.

Séance du 9 février

Président, le citoyen Calvignac : secrétaire, Lamendin.

La séance est ouverte à deux heures. Tous les délégues sont présents.

Le citoyen Basly, donne lecture du rapport de la commission parlementaire relative aux ouvriers mineurs.

Le citoyen Basly a la parole. Il lit l'article premier du rapport Guillaumou sur la loi des délégués mineurs. Basly a déposé sur l'article premier un amendement ainsi conçu :

Article premier. — Dans tous les bassins miniers en exploitation par puits, galeries, carrières souterraines, carrières à ciel ouvert assimilées, il devra être établi une ou plusieurs circonscriptions à chacune desquelles seront attachés un délégué mineur et un délégué suppléant appelé à le remplacer en cas d'empêchement.

« La circonscription devra comprendre un ensemble de deux mille ouvriers travaillant à l'extraction ou au fond de la mine. Il sera loisible de grouper pour être comprises dans une même circonscription des *exploitations distinctes d'un même bassin.*

« Toutefois des circonscriptions devront être établies dans les bassins occupant un moins grand nombre d'ouvriers.

« Dans l'un et l'autre cas, il y sera pourvu par un arrêté du préfet, rendu sur le rapport des ingénieurs des mines.

« A toute époque le préfet pourra, par suite des changements survenus dans les travaux, créer de nouvelles circonscriptions existantes si elles ne se trouvent pas ou ne se trouvent plus dans les conditions visées par le présent article.

« Pour les circonscriptions visées ci-dessus, les arrêtés d'institution devront être rendus dans *les trois* mois de la promulgation de la présente loi.

« Toute création de nouvelles circonscriptions ou toute modification de circonscriptions existantes devra être notifiée aux exploitants par le préfet dans le mois où l'arrêté aura été pris. »

On remplace le mot *exploitation* par *circonscription* pour rendre plus indépendant le délégué qui, au lieu d'être attaché à un puits dans certains cas, peut représenter plusieurs puits.

Le citoyen Henri dit que le délégué doit avoir une surveillance sur des points restreints. Il est d'avis qu'un délégué par deux cents ouvriers est suffisant parce qu'il aura assez de travail.

Les citoyens Basly et Rondet répondent qu'en ayant un délégué pour un grand nombre d'ouvriers, on tient à assurer son existence. Le délégué doit avoir une indemnité lui permettant de se passer des compagnies. Il peut travailler, c'est vrai, mais il s'agit de savoir si cet ouvrier choisi comme délégué pourra trouver du travail et si on ne le fera pas composer.

Le citoyen Henri dit que les mineurs ne doivent pas créer de petits bourgeois. Pour lui son avis est qu'on créera un bourgeois.

Le citoyen Lamendin. — Si vous voulez rejeter l'indépendance des délégués mineurs, vous ferez rire les Compagnies.

Le citoyen Calvignac fait remarquer au citoyen Henri, délégue de Bessèges, que les Compagnies n'ont pas demandé autre chose que ce qu'il veut. Si vous avez peur de créer des bourgeois, il faut renoncer à créer des délégués indépendants.

Le citoyen Henri répond qu'il exécute son mandat en parlant ainsi ; mais c'est surtout sur la durée du mandat des délégués qu'il faut s'appesantir, et pour lui, les pouvoirs des délégués ne devront pas dépasser un an.

Le citoyen Basly. — Ceci est l'objet d'un autre amendement. Il n'est question que de l'amendement à l'article premier. Il prie le président de vouloir bien mettre aux voix l'amendement proposé.

Le président lit l'amendement qui est voté à l'unanimité.

Le citoyen Basly lit ensuite l'amendement qui a été déposé à l'article 2, du rapport Guillaumou.

Voici cet amendement :

Art. 2. — « Les délégués dans leurs circonscriptions respectives doivent, au moins deux fois par mois, visiter tous les chantiers, galeries, travaux de l'intérieur des mines et les appareils d'aérage et d'extraction. »

(Le second paragraphe comme au projet.)

Remplacer les paragraphes 3 et 4 par les dispositions suivantes :

« Les délégués sont libres de descendre et monter à toute heure de la journée selon l'exigence de leurs travaux.

« Les exploitants ne peuvent, sans encourir les peines édictées par l'art. 96 de la loi du 21 avril 1810, apporter aucune entrave aux visites et constatations ci-dessus.

« Ils sont tenus sous la même pénalité d'avertir sur le champ le délégué ou à son défaut le délégué suppléant de la survenance des accidents ayant occasionné la mort ou des blessures entraînant incapacité de travail à un ou plusieurs ouvriers, ou pouvant compromettre la sécurité des ouvriers. »

Basly. — Il est convenable, en effet, que tous les délégués aient le droit de descendre à toute heure et en tout temps dans les mines.

Le citoyen Henri. — C'est vrai, quand un accident se produit, on convoque bien les ingénieurs et les garde-mines, mais on fait la toilette de la mine et le tour est joué.

Basly. — Nous avons compris dans les mineurs tous les ouvriers employés aux mines jusqu'aux molettes et aux [illegible]

Calvignac, — A Paris, nous avons excepté les machines.

Basly. — Dans l'amendement, il est dit : appareils d'aérage et de traction. Pour moi, je crois que les délégués doivent avoir droit de visite même sur les machines. Dans tous les cas, l'amendement comprend les appareils d'aérage et de traction : il n'y a donc pas de discussion.

D'ailleurs, pour ces modifications, nous nous sommes référés au congrès de 1886.

Le président lit l'amendement à l'article 2, qui est voté à l'unanimité.

Basly lit l'article 3 du projet de loi, lequel ne subit aucune modification.

L'article 3 doit être mis aux voix bien qu'il n'y ait pas de modifications, le vote du Congrès donnera un appui moral à Basly pour le soutenir devant la commission de la Chambre.

Cet article mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Basly lit ensuite l'art. 4. Dans cet art. il n'y a de changé, comme cela a été fait dans le premier, que le mot d'*exploitation* qui est remplacé par le mot *circonscription*.

Enfin l'ammendement modifie le quatrième alinéa de la façon suivante :

« Etre inscrit sur la dernière feuille de paie de l'exploitation avant le décret de convocation des électeurs. »

L'amendement à l'art. 4, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Art. 5. — Rédiger ainsi le paragraphe 2 :

« 1° Les électeurs ci-dessus désignés, âgés de ving-cinq ans accomplis, travaillant au fond depuis un an au moins dans le périmètre de la circonscription. »

Rédiger ainsi le paragraphe 3 :

« 2° Les anciens mineurs du fond, âgés de vingt-cinq ans accomplis, ayant travaillé au fond pendant un an au moins et domiciliés dans les communes de l'exploitation. »

Une discussion s'engage sur l'âge exigé pour être électeur.

Le citoyen *Lamendin* et d'autres délégués disent qu'on n'a pas demandé d'être âgé de 25 ans pour être électeur, mais bien 21 ans, et 25 ans pour être éligible.

Le citoyen *Basly* répond :

Que l'amendement ne vise que les mineurs éligibles et non les électeurs.

L'article 5 mis aux voix est adopté.

Il en est de même de l'amendement à l'article 6.

En ce qui concerne le vote, le citoyen Basly déclare qu'il a repris la proposition faite par le citoyen Rondet. — Vote avec bulletin uniforme et sous enveloppe uniforme.

L'amendement à l'article 7, paragraphe 2, est adopté ainsi que les articles suivants. Les articles 11 et 12 du projet de la commission sont également adoptés. Sur l'article 13, la modification suivante a été votée, pour faire suite à l'amendement de M. Basly : « Les délégués de toute circonscription, comprenant 1,500 à 2,000 ouvriers seront payés par l'Etat, par traitement fixé mensuellement. Les délégués des circonscriptions inférieures à 1,500 ouvriers seront payés proportionnellement aux journées de visites fixées par le Préfet, sur les avis des ingénieurs de l'Etat. Puis un article additionnel suivant a été également adopté : « Si, au cours de l'exploration des mines un délégué est blessé et que, par suite, il soit dans l'impossibilité de continuer son service, il lui sera alloué une indemnité égale au taux de son traitement, jusqu'à la reprise de son service. Si la blessure entraîne une incapacité absolue de travail, l'Etat lui payera une pension viagère.

Dimanche, une déclaration formelle sera lue.

Une grande conférence aura lieu au nom des délégués mineurs.

La séance a été levée à 6 heures.

L'AFFAIRE DE PORQUEROLLES

Aujourd'hui est venue devant le tribunal correctionnel de Toulon, l'affaire du pénitencier de l'île de Porquerolles. La salle était bondée de nombreuses dames, placées dans les tribunes assistaient aux débats. Madame de Roussen qui collaborait au journal la *Petite République française*, dont son mari était l'administrateur, sous le nom de Pierre Ninous est prévenue de complicité de violence et voies de fait avec le nommé Saunier et les deux frères Bianchoni, surveillants à son service dans l'île de Porquerolles, lesquels sont poursuivis pour coups et blessures, violences et voies de fait. M. de Roussen comparaîtra comme civilement responsable. En même temps onze des enfants qui leur étaient confiés sont prévenus de bris de clôture et de violation de domicile.

En outre, les surveillants Lannier et les frères Bianconi sont accusés de coups et blessures et de mauvais traitements sur les enfants dont la surveillance leur était confiée.

Me Rousset, du barreau de Paris, défend M. Roussau-Saunier et l'un des frères Bianconi ; Me Blâché, bâtonnier des avocats à Toulon, plaidera pour M. de Roussen, et Me Pietra, du barreau de Toulon, pour le second frère Bianconi.

Enfin, Me Loustaleau, de Paris, parlera au nom de l'assistance publique et défendra en même temps les enfants poursuivis.

Ces enfants affirment tous qu'ils ont donné assaut à la casemate Langoustier pour délivrer leur camarade Basset, qui y était depuis trente heures détenu en cellule.

Les témoids confirment les traitements odieux qui étaient exercés sur les enfants par les ordres et sous les yeux du couple Roussen.

M. Pellet, adjoint à Porquerolles, a vu le jeune Pascal, impitoyablement battu en présence de Mme de Roussen, qui lui avait fait mettre un baillon et excitait contre lui les correcteurs qui, à son gré, ne frappaient pas assez fort.

M. Vachier, commandant d'artillerie, a constaté dans le pénitencier, un manque de surveillance général.

Comme M. Pellet, il a vu battre le jeune Pascal.

M. Sieuse, médecin, déclare qu'il a vu refuser du lait à un enfant malade et qu'il s'est plaint inutilement de ce manque d'humanité.

M. Brunel a connu Pascal. « Cet enfant, dit-il, n'avait pas mauvais caractaire et cependant il a été cruellement maltraité par ordre de Mme de Roussen ». Il affirme de plus qu'un autre enfant est resté 42 jours enfermé dans une sombre et humide cellule.

Ses pieds baignaient dans l'eau. Un autre fut pendu par les pieds. Un troisième, soumis au supplice de la crapaudine, essaya de se tuer.

Cette déposition a produit la plus vive impression sur l'auditoire.

M. Toercas, juge de paix, affirme que les aliments distribués aux enfants étaient absolument insuffisants. Il déclare aussi que les malheureux étaient cruellement battus.

M. Nicot, brigadier de gendarmerie, déclare avoir vu les enfants marcher pendant quinze jours sans souliers.

M. Bourgardet, ancien surveillant, raconte qu'un garde du pénitencier, avait dû partir après quelques bruits scandaleux.

On s'étonnerait aussi, dit M. Bourgardet, que Mme Roussen eût recueilli chez elle un sieur Blachère. La prévenue proteste contre ces insinuations et affirme qu'elle n'a recueilli Blachère que parce qu'il était malade. M. Bourgardet répond que, même bien portant, Blachère co-habitait avec Mme de Roussen.

Lottier, instituteur, a pu constater la détestable qualité de la nourriture qui était donnée aux enfants.

L'audience est levée à midi.

L'audience est reprise à trois heures.

Invitée à s'expliquer, Mme de Roussen nie avoir infligé des châtiments mais avoue avoir prononcé l'emprisonnement d'un enfant et avoir privé un autre de vin.

Feuille ou de LA TRIBUNE du 10 Février 1887

2

LA

COMTESSE SARAH

PAR

GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

I

Il avait jusque-là été insouciant et frivole, comptant sur la raison paternelle pour le conseiller et le conduire.

Soudainement il se trouva seul et sans guide, ayant à soutenir et à consoler une pauvre femme que la perte d'un mari aimé comme un Dieu, avait anéantie.

Au moment où il entrait dans la vie, Pierre, au lieu de se voir protégé, se trouva protecteur.

Il se montra à la hauteur des devoirs qu'il avait à remplir. Du jour au lendemain il devint un homme. Jamais fille tendre et dévouée ne se montra aussi attentive et prévenante que le fut ce grand garçon pour sa mère. Ramené dans Paris aux premières heures du siège, avec la division Blanchard dont il faisait partie, il partagea son temps entre son service et la veuve.

Aussitôt qu'il avait une heure à lui, il accourait rue Monsieur-le-Prince, dans le modeste appartement qu'habitait madame Sévérac, et, les oreilles encore bourdonnantes des détonations du canon et du crépitement des fusillades, il s'ingéniait à distraire sa mère. Pour l'arracher aux tristesses du présent, il lui parlait de l'avenir.

Certainement il se marierait et elle se verrait revivre dans ses petits-enfants. Quelle joie ce serait pour elle de passer ses mains dans les fins cheveux de ces têtes blondes ! Le trou effrayant que la mort avait fait dans son existence serait ainsi comblé. Et elle aurait une vie calme et douce, après une vie si longtemps heureuse.

Madame Sévérac souriait vaguement, faisait effort pour paraître croire à la réalisation de ce rêve, puis un silence se faisait : le fils et la mère se perdaient dans leurs pensées, l'image du cher mort apparaissait. Ils se demandaient douloureusement s'il était bien possible qu'ils fussent séparés de lui pour toujours. Autour d'eux tout était plein de lui : son portrait était suspendu à la muraille ; là, le fauteuil dans lequel il s'asseyait quelques semaines avant ; là, sur la table, les objets qui lui étaient familiers et qui semblaient attendre son retour.

Peu à peu l'illusion s'emparait de la mère et du fils, ils croyaient entendre ses pas retentir dans la pièce voisine, la porte allait s'ouvrir, il allait parler. Un subit serrement de cœur les rappelait à la réalité. Leurs yeux se rencontraient pleins de larmes, et en silence ils se détournaient, sentant bien qu'une parole échappée à l'un d'eux les aurait fait éclater en sanglots.

Et dans l'obscurité hâtive de ces jours d'hiver, ils restaient immobiles, écoutant, avec des frissonnements douloureux, les coups sourds du canon qui leur rappelait la présence de cet ennemi qui leur avait pris l'être adoré qu'ils pleuraient.

Alors lentement Pierre se levait, embrassait sa mère et, sans chercher de nouveau à lui donner des consolations qu'il sentait inutiles, il reprenait le chemin des avant-postes. Là, dans le silence des champs coupés de tranchées, au haut des parapets desquelles on apercevait de temps en temps l'éclair du fusil d'une sentinelle embusquée, il restait des heures à regarder l'horizon gris. Sur la terre glacée, les betteraves et les choux se fanaient abandonnés, entre les lignes françaises et prussiennes. A un kilomètre, une ligne d'arbres maigres et noirs s'étendait le long d'une route déserte. Au delà, le terrain s'élevait en pente douce vers les villages de l'Hay et de Chevilly, dont les maisons blanches apparaissaient noyées dans un brouillard bas. Sur la droite, au-dessous de Châtillon, les batteries allemandes faisaient lentement feu sur les forts, et, dans l'air glacé, les obus passaient en ronflant. Pas un être vivant n'apparaissait dans les rangs ennemis. C'était un siège fait par une armée invisible, enfoncée sous la terre, et révélant sa présence, les jours de combats, par des fusillades nourries et des canonnades écrasantes dont on ne voyait que la fumée et la flamme.

Plein d'une rage sourde, Pierre se consumait à attendre les sorties promises, désireux de marcher en avant, de combattre, de vaincre et de rendre à l'envahisseur tout le mal qu'il lui faisait endurer. La pensée que la tombe, dans laquelle son père dormait pour toujours, était au pouvoir de l'ennemi, le dévorait. Il voyait une profanation dans la captivité de ce glorieux mort, resté aux mains de ceux qu'il avait vaincus. Il eût voulu avoir la puissance de rejeter d'un seul coup toute la bande des envahisseurs au-delà des frontières, afin de pouvoir aller s'agenouiller sur la tombe délivrée. Et les jours succédaient aux jours, les combats stériles, les efforts infructueux, les massacres sans résultats se suivaient, navrants et décourageants. La famine étendait sur la grande ville son voile noir. Et toujours à l'horizon rien ne paraissait, ni ennemis, ni libérateurs. L'immobilité restait complète et Paris continuait d'agoniser, stoïque et obstiné.

Dans les premiers jours du siège, Pierre, pour essayer de détourner la pensée de sa mère de son incurable souvenir, expliquait à la veuve les opérations défensives commencées sous les murs de Paris, il lui confiait ses espérances. Bientôt on ferait une sortie en masse, et l'armée d'investissement, coupée en deux, serait rejetée sur la Champagne, Avec l'aide des armées qui s'organisaient sur la Loire, on reprendrait l'offensive et, toujours marchant en avant, on repousserait l'ennemi jusqu'à la frontière. Toujours la préoccupation de délivrer la tombe de son père le hantait, impérieuse.

Il ne disait pas à sa mère : « Nous chasserons les Allemands loin du cher mort, et nous pourrons aller prier et pleurer sur la pierre qui le recouvre, sans que le pas pesant d'une sentinelle prussienne trouble notre recueillement. » Il eût craint de l'affliger. Mais ils se comprenaient à demi-mot. Il n'avait pas besoin de parler pour se faire entendre.

Et quand il s'écriait : « Nous dépasserons Metz et la ville sera de nouveau à nous », il avait dans la voix une vibration sourde, dans le regard un éclat mal voilé, qui faisaient tressaillir la veuve. Elle sentait que, dans cette passion qui brûlait Pierre, il y avait plus l'amour de son père que l'amour de sa patrie, et que ce qui l'attirait en avant ce n'était pas le désir de voir le drapeau aux trois couleurs flotter triomphant sur la grande place de guerre, mais le besoin d'aller s'agenouiller devant une croix de bois noir dans un coin verdoyant du cimetière.

Quand il fut évident pour le jeune officier que les tentatives faites par l'armée de Paris seraient illusoires et infructueuses, il tomba dans une mélancolie profonde. Il se montra plus doux et plus tendre encore pour sa mère, comme s'il eut senti la nécessité de faire obtenir par l'affection du fils le pardon de l'impuissance du soldat. Il ne parla plus jamais des opérations, et quand madame Sévérac, le lendemain d'une affaire, l'interrogeait, heureuse de le revoir vivant, voulant savoir les détails de l'engagement, ce qu'il avait fait lui personnellement, il fallait lui arracher les paroles. Il répondait évasivement : « On s'est battu..... nous avons perdu tant d'hommes. » Il y avait, dans sa courte phrase habituelle, la désespérance de la victoire.

(A suivre.)

Cet aveu soulève la désapprobation dans l'auditoire.

D'autres témoins viennent déclarer que les supplices de la crapaudine et de la flagellation étaient très usités à Porquerolles et ordonnés par le ménage de Roussen.

M. Rumeau, ancien surveillant raconte que le jeune Badigeat est resté vingt minutes à la crapaudine. « Il criait, a dit le témoin, se cognait la tête, voulait se tuer, souffrait atrocément. On frappait les enfants non pas avec une verge, mais avec un nerf de bœuf garni de cordes et muni d'une boule de plomb. Les enfants battus à tous propos n'avaient ni souliers ni chemises. La nourriture était répugnante, le vin imbuvable. »

Le témoin cite ensuite des détails horribles.

Voir la fin de l'audience à la **dernière heure.**

Explosion de la rue St-Jean

Dans notre numéro d'hier mardi, nous avons rapporté succinctement l'événement qui a jeté le trouble dans les populations de la rive droite de la Saône. Nous avons voulu, avant de donner des détails sur l'explosion du Palais-de-Justice, procéder à une enquête sérieuse à laquelle la confusion du premier moment ne nous aurait pas permis de nous livrer.

Les engins explosibles avaient été placés contre le mur du Palais, à l'angle de la grille et à quelques pas seulement de la porte de la Permanence. Disons tout de suite que la dynamite qu'on avait accusée tout d'abord est absolument innocente des méfaits qui lui ont été reprochés. Il résulte en effet de l'examen des débris que la charge des deux bombes consistait en un mélange de poudre et de picrate?...

Du reste les effets des cartouches de dynamite sur leur support sont bien connus. Elles produisent une sorte de crasement qu'on a désigné par l'expression de « coup en bas » et dont l'examen des soubassements du Palais, sur lesquels les bombes avaient été placées n'ont révélé aucune trace.

La matière explosible était enveloppée d'un tissu de forte toile, de coton et de morceaux de draps. Entre cette enveloppe et l'armature extérieure d'étain avaient été placés des morceaux de fonte.

La première explosion

C'est un peu avant onze heures que la première détonation a retenti dans la paisible rue Saint-Jean, ébranlant au loin les maisons du quartier et réveillant les habitants endormis. Au bruit qu'elle produisit succéda immédiatement celui des vitres qui, de toutes les constructions voisines, tombent comme une véritable grêle sur le pavé. Les portes, violemment secouées, brisèrent leurs serrures, tandis que dans l'intérieur des maisons des meubles étaient déplacés, et que dans les boutiques, rayons et étalages tombaient pêle-mêle sur le carreau. En même temps que les débris de vitres, des platras détachés des façades, s'amoncelaient dans la rue.

La seconde explosion

Les agents sortirent aussitôt du poste de la Permanence ou de la Sûreté. A peine avaient-ils mis le pied dans la rue qu'une nouvelle explosion plus forte que la première se produisit détachant du Palais de Justice quelques fragments de pierre et faisant voler des éclats de bois et de fonte.

Les blessés

Six hommes ont été renversés. Ils appartiennent tous à un service de la police. Ce sont :

MM. Brault, commissaire de police.
Lalande, secrétaire.
Perrin-Berger, agent de la sûreté.
J.-B. Bailly, d° d°
Clary, d° d°
Bollard, planton de la Permanence.

On s'empresse autour d'eux, on les relève. La plupart d'entre eux n'ont reçu que des blessures légères, attribuables en grande partie à la chute qu'ils ont faite. Cependant M. Bailly, atteint par un fragment du projectile à la cuisse droite, a dû se rendre à l'Hôtel-Dieu pour y faire panser sa blessure.

M. Perrin Berger est plus gravement blessé, le sang coule d'une plaie qu'il porte dans le dos; en outre, il a cinq ou six blessures dans les jambes.

M. Lalande, secrétaire du commissaire de police, a le genou traversé par un éclat. Il a été soigné, ainsi que les autres blessés, par M. le docteur Fontrobert.

M. Brault, commissaire, qui a reçu à la jambe droite une partie de la charge, a dû être transporté à l'Hôtel-Dieu.

On comprend facilement la frayeur qu'un pareil événement a jeté dans la population de ce quartier d'ordinaire si paisible. Les habitants s'empressent d'abandonner leurs maisons; les femmes surtout, affolées, s'enfuient à peine vêtues et c'est en vain que quelques personnes qui ont conservé leur sang-froid cherchent à les rassurer.

L'enquête.

Une enquête a été immédiatement commencée par M. Pélagaud, substitut.

M. Niermon, négociant, rue Saint-Jean, 56, écrivait dans son bureau au moment de la détonation. Il a déclaré avoir vu 2 ou 3 individus en casquette se sauver à toutes jambes. Mais, par contre, le planton Bollard n'a rien vu de suspect.

Courtoisie administrative

Le récit que nous venons de donner à nos lecteurs est le résultat de notre enquête personnelle. Quant aux rapports de police, ils ne sont pas, paraît-il accessibles à tout le monde. Dans la journée, à quelques heures d'intervalle, deux des rédacteurs de la *Tribune* se sont présentés à la grille de la Permanence, dans le but d'obtenir de M. le commissaire de service la connaissance des faits que l'administration a pu se procurer tout à loisir depuis l'heure de l'explosion.

L'un d'eux n'a pas même pu franchir la grille et a été éconduit avec tous les honneurs dus à un journaliste radical.

Quant au second, il avait pu tromper la surveillance des nombreux agents qui stationnaient sur le trottoir et s'apprêtait à heurter à la porte du commissariat, lorsqu'il fut rejoint par un gardien de la paix, qui, sans autre explication, lui enjoignit de s'éloigner.

— Service de la presse. Je désire parler à M. le commissaire de service répondit poliment notre collaborateur.

— Le commissaire n'y est pas.

— A quelle heure pourrai-je le voir, je suis rédacteur de la *Tribune*.

— Allez, allez, il n'y a point de commissaire. Sortez d'ici.

— Alors, je ne pourrai pas voir le commissaire?

— Non, non! Allez-vous en.

— Très bien. Je prends acte de votre refus! Et voilà pourquoi les lecteurs de la *Tribune* ne trouveront, dans nos colonnes, aucune nouvelle d'origine administrative : ils n'y perdront rien, au contraire.

Derniers renseignements

Les traces de sang qu'on avait suivies dans la direction du pont d'Ainay et qu'on croyait devoir servir à la découverte des coupables, sont, paraît-il, dues à une blessure de l'agent Bollard et produites pendant son trajet à l'Hôtel-Dieu.

Quant à l'état des blessés, il est assez satisfaisant. Seul, M. Brault, commissaire de police, souffre depuis ce matin d'une fièvre intense.

Dépêches de la Région

LOIRE

Saint-Etienne, 9 février. — Une formidable explosion a, cette nuit, réveillé en sursaut les habitants de tout un quartier de notre ville. Une bombe, placée aux abords du Palais-de-Justice, a éclaté vers onze heures du soir. Les maisons voisines sont presque entièrement privées de leurs vitres.

Heureusement, la rue étant absolument déserte au moment de la détonation, il n'y a pas eu d'accident de personne à déplorer.

Chambre syndicale des mineurs de la Loire. — Le Conseil d'administration prévient les mineurs qu'un banquet aura lieu après la conférence du dimanche 13 février courant. Ceux qui désireraient y participer trouveront des cartes au café César, au Syndicat, place du Peuple, 16, et chez les secrétaires de section. Les cartes de banquet serviront de carte d'entrée à la conférence.

Le Secrétaire, A. PRUDENT.

Conférence. — Dimanche 13 février courant grande conférence publique à 1 heure 1/2 précise de l'après-midi au Grand Théâtre, sous la présidence de MM. Clémenceau et Tony Révillon avec le concours des députés et des délégués mineurs des bassins houillers de France.

Le suicide de la gare. — Des chagrins d'amour ont été, paraît-il, la cause du suicide de Jean-Marie Redon, chiffonnier, dont le corps a été retrouvé avant-hier matin, à huit cents mètres environ de la gare de Château-Creux.

Redon avait pour maîtresse une jeune fille demeurant près de la gare. Cette jeune fille depuis quelque temps avait rompu ses relations avec Redon.

Celui-ci alla se poster, armé d'un gourdin, sur le passage de sa maîtresse et lui asséna sur la tête un formidable coup de bâton qui fit tomber la victime sans connaissance la face contre terre.

C'est alors que Redon croyant l'avoir tuée, est allé se placer sur les rails au moment du passage du train de Clermont. La lettre qu'on a trouvé dans sa poche était adressée à son frère.

Rentes des travailleurs. — Un nommé Jean Durieux, 51 ans, passementier, originaire de St-Pierre-la-Séauve, Haute-Loire, a été trouvé mort à 6 h. du soir, rue du Vernay, 15, au pied de son métier. Il était assis sur une natte, couché sur le côté gauche. Il était malade et poitrinaire.

Accident de la Marie-Blanche. — Dans la nuit du 6 au 7 courant, entre minuit et une heure du matin, le cocher de M. Bedel, métallurgiste à la Bérardière, revenait de Saint-Etienne avec une voiture attelée d'un cheval. Arrivé près du lieu de la Marie-Blanche, le cheval a pris peur, s'est emballé et s'est tué en tombant dans un égout contre la barrière du chemin de fer. Un homme dont on ignore le nom et qui, paraît-il, se rendait à son travail, a été atteint par la voiture; heureusement, il n'a reçu que quelques contusions sans gravité, puisqu'il a pu continuer sa route pour se rendre à l'usine. Le cocher n'a également reçu dans sa chute que quelques blessures qui n'auront pas de suites fâcheuses.

Le cheval a été laissé sur place. Aujourd'hui doit avoir lieu une constatation tendant à prouver que la Compagnie doit être responsable de gardefou.

Contraventions. — Vivès Elisabeth femme Weynacht, 26 ans, sans profession, petite rue de l'Ile, 7, pour ivresse manifeste.

— Bouthu, Mathieu, 19 ans, marchand ambulant, rue Grosbert, pour ivresse manifeste.

LYON ET LE RHONE

Au Courrier de Lyon

Le *Courrier de Lyon* souhaite en termes très aimables la bien venue à la *Tribune* dans la presse lyonnaise, en termes trop aimables même, car il fait de moi l'ex-rédacteur en chef de l'*Intransigeant*.

Me confondre avec mon ex-rédacteur en chef et ami Henri Rochefort, diable, cher confrère, c'est un compliment qui est presque un pavé.

Merci tout de même et bien sincèrement, quoique je ne sois ni Rochefort, ni « relativement modéré » comme vous le dites.

E. V.

Accident de la Rue

Un grave accident est arrivé hier dans l'après-midi à un passant qui traversait la rue de Vendôme à la Guillotière. N'ayant pu se garer assez tôt d'une lourde voiture qui venait derrière lui, ce malheureux a été littéralement écrasé.

Arrêté du maire.

La circulation est interdite sur le pont du Palais de justice jusqu'au 12 février courant pendant les épreuves réglementaires.

Arrestations.

La nommée Pirat (Marie), âgée de vingt et un ans, tisseuse, née à Romanay (Saône-et-Loire), demeurant rue de Paris, 30, a été mise en état d'arrestation par les gardiens de la paix, sous l'inculpation de coups et blessures.

Pour le même délit, les agents ont arrêté le nommé Balorin (Louis), manœuvre, demeurant rue Jouffroy, 18.

Une fille soumise, la nommée Rose-Anna Jaquet, née à Meaux (Seine-et-Marne) qui avait provoqué un grand scandale dans la rue de Bourgogne a été écrouée pour ce fait par les gardiens de la paix contre lesquels elle s'est livrée à des voies de fait très violentes.

Vers une heure et demi, les agents de brigade de reserve, ont arrêté le nommé Jean-François Favier, 21 ans, chaudronnier, inculpé d'infraction à un arrêté d'interdiction de sejour.

Accidents de la rue

Le pont de la Guillotière a été presque intercepté dans l'après-midi d'hier, pendant une demi-heure environ, par la chute d'un cheval attelé à une voiture de vidange. Cet accident, qui est survenu près de la rue de la Barre, y a [illegible] grand rassemblement.

Une collision de voiture entre le tramway 63 et un camion appartenant au sieur Chanet, demeurant rue de la Pyramide, 99, a eu lieu en face le n° 242 de l'avenue de Saxe.

Le tramway a été gravement endommagé, sans cependant causer aucun accident à personne.

Un arrangement est aussitôt intervenu entre les deux parties.

Disparitions

M. Bollard, François-Nicolas, âgé de 40 ans, de taille moyenne, portant barbe et cheveux roux, vêtu d'un gilet de laine marron, coiffé d'une casquette de soie noire, demeurant rue Constou, où il tenait un restaurant, a quitté son domicile le 7 courant, à onze heures du soir. Y a-t-il suicide ou accident? C'est ce que sa famille ignore encore.

Tentative de suicide.

Hier, vers 9 heures du soir, la veuve P., ménagère, a tenté de se suicider dans la chambre qu'elle occupe rue du Lac, 4, en absorbant une forte dose de pétrole après avoir allumé un réchaud de charbon dont elle attendit, calme et résignée, les effets mortels.

Heureusement un voisin ayant senti une forte odeur de gaz carbonique pénétra dans la chambre par la croisée et trouva la pauvre femme inanimée étendue sur son lit.

Le docteur Massn appelé en toute hâte prodigua les soins les plus actifs à la malheureuse et parvint à la rappeler à la vie. Cette pauvre désespérée a été confiée aux soins de sa sœur que l'on fit aussitôt prévenir.

Une lettre trouvée sur la cheminée attribue cette tentative de suicide à des chagrins d'amour.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La Société du Centenaire a recours à votre gracieuse obligeance pour vous prier de vouloir bien lui adresser à son siège social, rue Lanterne, 7, votre honorable journal.

Le but philanthropique que nous poursuivons nous permet d'espérer, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien favorablement accueillir cette demande transmise en faveur d'une œuvre d'instruction et de propagande républicaine, qui, dès son début, a eu la bonne fortune d'obtenir vos précieuses sympathies.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre plus vive gratitude.

Pour la Commission administrative :
Le Secrétaire général,
MARTIN.

Cercle des travailleurs

Les membres de l'administration du Cercle des travailleurs prient tous les adhérents d'assister à l'inauguration du Cercle qui aura lieu samedi, 12 courant à 7 heures du soir.

Le citoyen Tony Révillon, député de la Seine et plusieurs de ses collègues assisteront à la séance.

Le président, RIVE Aîné. — *Le secrétaire,* F. CARNIER.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 9 février.

La séance est ouverte à 8 heures 25 sous la présidence de M. Bouffier.

On procède à l'appel nominal. Beaucoup d'absents parmi nos élus.

Le président lit la proposition suivante de M. Combet que nous citons à titre de document :

« Messieurs,

« En présence du crime abominable, crime aussi infâme que lâche et stupide, commis hier soir à Saint-Etienne et à Lyon par des êtres sans nom.

« Comme protestation et pour empêcher le retour de telles monstruosités que ne sauraient justifier aucune revendications sociales.

« J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Considérant que ce n'est pas en vain que par la parole dans les réunions publiques, ou par les écrits dans le journal, on fait appel à toutes les mauvaises passions (à la violence, au meurtre, à l'incendie ou au pillage des propriétés.)

« Que de telles revendications ne peuvent être imaginées et faites que par le rebut de toutes les civilisations ou par les ennemis-nés du progrès, de la justice et de la liberté.

« Par ces motifs, le conseil émet le vœu :

« Que sans toucher en rien à la liberté de la presse et du droit de réunion, les provocations publiques — écrites ou parlées — aux crimes contre les personnes atteintes, les propriétés, soient poursuivies et punies comme des délits ou des crimes de droit commun et non comme délit de presse.

« Invite l'administration à transmettre ce vœu au gouvernement et aux représentants du Rhône. »

Cette proposition qui, prise en considération, est renvoyée à la Commission des vœux.

Les Patentes

Au sujet des patentes dont sont exempts les marchands ambulants qui font au commerce lyonnais une concurrence désastreuse, M. Chevillard demande à ce que ces industriels soient astreints à l'article 32 de la loi de 1832. Le président répond que l'administration ne peut prendre sur sa responsabilité l'application d'une pareille loi et que, néanmoins, l'administration répondra à cette question à la prochaine séance.

Question des eaux

M. Bizet demande où en est la question des eaux qui paraît dormir trop tranquillement dans les cartons administratifs.

L'adjoint Valencant y répond d'une façon plus qu'évasive ce qui n'a nullement le don de satisfaire la mise en demeure très sagement posée par M. Bizet.

Hospices civils

M. Chevillard propose au Conseil l'admission aux frais de la commune, de M. Rollet, à l'Hospice des Vieillards.

Cette proposition est adoptée.

Voirie

Elargissement du chemin de Montauban près de la Chana. Rapporteur, A. Thévenet. — Renvoyé à la commission.

Droits d'octroi

Remboursement demandé par le sieur Duret, pour des droits d'octroi par lui payés en 1883 sur les matériaux employés à l'entretien des voies publiques. Rejeté. — Rapporteur, M. Trousselier.

Le même rapporteur demande la continuation des poursuites en ce qui concerne le procès intenté par le sieur Duret contre la ville. — Adopté.

Pensions

Réversibilité de la pension du sergent de ville Montagnot à sa veuve, adopté. Adopté aussi la réversibilité de la pension de l'employé d'octroi, Morangier, en faveur de sa veuve,

Eclairage public

Acte est donné à M. Javot en ce qui concerne son rapport au sujet de l'éclairage du cours de Perrache.

Travaux publics

Petition des délégués des Chambres syndicales lyonnaises demandant la création de travaux dans la commune.

M. Javot, rapporteur, accuse l'administration de ne pas avoir fait en faveur des ouvriers ce qu'elle aurait dû faire. Le président accepte assez dédaigneusement cette observation, ce qui lui vaut une assez verte réplique de M. Montvert.

M. Bouffier, visiblement embarrassé, met les conclusions aux voix qui sont adoptées.

Vérendah-Marquise

Projet d'établissement d'une marquise-vérendah au-devant du café Mille, place Tolozan. Malgré et peut-être à cause d'une timide plaidoirie de M. Rossigneux cette demande est rejetée.

Tête-d'Or

Clôture du parc de la Tête-d'Or, près de la voie du chemin de fer de Genève et plantations de poteaux indicateurs dans les allées du parc. Rapporteur, Gramusset. La proposition est renvoyée devant l'administration pour y être étudiée à nouveau.

Viennent encore une série de vœux présentés par les rapporteurs, mais comme ils sont d'une médiocre importance nous les passons sous silence. Il est 10 heures 20 quand la séance est levée.

Mardi 15 février, séance publique.

Dernière Heure

LE GÉNÉRAL VILLACAMPA

Madrid, 9 février.

Un navire est allé prendre, à Fernando-Po, le général de Villacampa et sept autres militaires déportés et les a conduits au bagne de Centa.

Les autorités des colonies auraient paraît-il, reconnu que les évasions sont très faciles à Fernando-Pô.

LE PAPE ET LA QUESTION BULGARE

Rome, 9 février.

Les bruits d'après lesquels le pape aurait offert, par l'intermédiaire du patriarche de Constantinople, sa médiation pour résoudre la question bulgare, prennent de plus en plus consistance.

On affirme en outre que la Porte s'est montrée disposée à accepter cette médiation ; par contre, ces renseignement puisés à une source autorisée, il résulte que la Russie s'oppose à la proposition du pape.

MORT DE M. ADAM

Paris, 9 février

On annonce la mort de M. Adan, député bonapartiste du Pas-de-Calais.

AFFAIRE DREYFUS-RABUEL

Paris, 9 février

Rabuel a été condamné à trois mois de prison et un franc de dommages-intérêts.

Me Jullien, député du Loir-et-Cher assistait M. Camille Dreyfus.

LE PRINCE DE GALLES EN VILLÉGIATURE

Paris, 10 h. 33.

On annonce que le prince de Galles est parti aujourd'hui de Paris pour se rendre à Cannes, où il compte passer quelque temps.

UNE ARRESTATION

Paris, 10 h. 40.

On a arrêté aujourd'hui, à Boulogne-sur-Seine, un criminel recherché depuis plusieurs mois.

Il avait violé ses deux filles âgées, l'une de neuf, l'autre de douze ans.

LES MOUCHES DU COCHE

Paris, 12 h. 10 mat.

L'Union conservatrice, réunie sous la présidence de M. Mackau, a décidé de réclamer la discussion immédiate des questions agricoles, et de protester contre la discussion du budget.

LE JEU AUX COURSES

Paris, 12 h. 15 mat.

Le Conseil municipal de Paris a voté aujourd'hui une motion invitant l'administration à faire cesser les jeux et paris sur les champs de course.

L'INCENDIE DE PORQUEROLLES

Toulon, 1 h. 15 mat.,

L'incendie des vignes de Porquerolles a été causé par un feu de bûcherons.

LES VICTIMES DE LA POLICE

Une perquisition a eu lieu ce matin chez les citoyens Bordat et Martin.

Cette perquisition a été motivée, paraît-il par l'explosion qui a eu lieu à Lyon.

Le parquet qui recherchait des matières explosibles, n'a absolument rien trouvé de suspect.

Parbleu !!! A. M.

L'ABROGATION DU CONCORDAT

Paris, 9 février, 11 h. 10.

Par 11 voix contre 9, la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi concernant l'abrogation du concordat, s'est prononcée pour la séparation de l'Eglise de l'Etat.

Ont voté pour : MM. Boysset, Sigismond-Lacroix, Pichon, Millerand, Yves Guyot, Boyer, Philipon, Viger, Cousset, Symian, Rivet.

Ont voté contre : MM. Raynal, Noirot, Duché, Chavoix, Versigny, Cordier, Horteur, Freppel, Faire.

Etaient absents : MM. Hanoteaux, Jouvencel.

La Commission a décidé qu'elle discuterait dans sa séance de mercredi les mesures à prendre en vue d'arriver à cette séparation.

AFFAIRE DE PORQUEROLLES

Les derniers témoignages sont accablants pour le couple Roussen, tous les enfants confirment les mauvais traitements et les supplices odieux. Cuvillier a subit la crapaudine toute une journée, sans chapeau, face au soleil. L'audience est renvoyée à demain.

MORT DE M. BÉCLARD

M. Béclard, doyen de l'Académie de médecine, est mort aujourd'hui.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 10 Février 1887

3

Flamberge au Vent!

PAR

E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE

I

LE PROVINCIAL DE FRANCE

— Anselmo, dit le jésuite, vous allez dans l'instant vous rendre à la maison de la rue du Petit-Musc. Vous mettrez un habit d'écuyer et préparerez pour moi un costume de gentilhomme. Vous sellerez ensuite deux chevaux et m'attendrez.

— Allons, dit Domenico après avoir achevé la lecture de ses rapports du matin et en se disposant à sortir pour rejoindre son camérier, l'Ecriture a toujours raison : *Oculos habent et non videbunt*. Nous avons des yeux et nous ne voyons pas, et c'est une vieille nonne aveugle qui va nous servir de guide.

II

SŒUR SAINTE-MONIQUE

De la rue du Petit-Musc à la rue Saint-Jacques, où le couvent des Ursulines occupait l'ancien hôtel Saint-André, le chemin fut vite parcouru, malgré un détour que firent Domenico et son écuyer pour entrer un instant à l'hôtel de Mgr Pierre de Gondi, évêque de Paris.

Arrivé devant la porte du couvent, Domenico mit pied à terre, jeta la bride de son cheveval à Anselmo et le congédia.

Anselmo s'éloigna au petit pas, tenant en main le cheval du jésuite.

Alors celui-ci laissa par deux fois retomber le lourd marteau sur les énormes clous dont l'huis était garni.

Après un temps assez long, une tête de nonne soigneusement voilée apparut dans le tour et demanda au cavalier l'objet de sa visite.

— Annoncez à la supérieure, dit le jésuite, que le comte de Lusignac sollicite la permission de se rendre aux vœux d'Yolande Annebault, autrefois sa nourrice, aujourd'hui religieuse en ce couvent sous le nom de sœur Sainte-Monique.

— Seigneur cavalier, dit la sœur tourière, les règles de l'ordre interdisent l'entrée à tout homme, noble ou vilain, et notre mère supérieure elle-même ne peut enfreindre cette défense.

— Voici, dit Domenico, en tendant un pli à la sœur tourière, la permission donnée par le cardinal-évêque.

La sœur prit respectueusement le pli, scellé aux armes du cardinal, et ferma le tour.

Bientôt une petite porte pratiquée dans le vantail de la grande s'ouvrit, ou plutôt s'entre-bâilla, et Domenico entra précédé de la sœur qui, après de longs détours à travers les corridors sombres et déserts, l'introduisit dans la cellule où se mourait sœur Sainte-Monique.

La nuit était presque complètement venue.

L'étroite fenêtre de la cellule n'y laissait pénétrer qu'un faible rayon de lumière.

Au bruit que firent en sonnant sur la dalle les éperons du faux Lusignac, la vieille Annebault tressaillit.

— Qui est là? interrogea-t-elle tournant du côté de Domenico ses yeux sans regard.

— C'est moi, ma mère, moi, votre fils, que vous avez fait demander par le père Daubigny, répondit-il en s'approchant.

— Ah! fit-elle en joignant les mains, merci mon Dieu! vous avez exaucé mon dernier vœu, et je pourrai mourir en paix. — Monsieur de Lusignac, reprit-elle...

— Pourquoi, interrompit le jésuite, sentant qu'un peu d'effusion était ici sa place, pourquoi ne m'appelez-vous pas, comme autrefois, votre enfant?

— Parce qu'autrefois vous étiez un enfant et qu'aujourd'hui vous êtes un grand seigneur, plus grand seigneur peut-être que vous ne le croyez vous-même: et c'est de cela justement que j'ai voulu vous entretenir. Ecoutez-moi, Monsieur de Lusignac, mes instants sont comptés.

La religieuse se souleva péniblement sur sa couche.

— Je pouvais voir quelquefois jadis, dit-elle avec un soupir, lorsque j'étais sœur tourière, mon fils Claude Annebault; c'est par lui que j'ai su votre présence à Paris; il vous connaît bien, quoique vous ne le connaissiez pas.

— En vérité, c'est fort heureux, pensa Domenico; car si j'étais censé le connaître, par hasard, je serais fort embarrassé d'en parler.

— Quoique notre règle soit formelle, j'ai pensé que vous pourriez la faire fléchir pour venir au chevet d'une mourante. Je n'étais pas sans crainte, cependant, car vous êtes resté, je le sais, dans la religion réformée. Enfin, vous êtes venu, et j'en éprouve une joie profonde; si vous n'aviez pu pénétrer jusqu'ici, j'aurais eu en mourant la douleur et le remords d'emporter avec moi un secret qui vous appartient.

« Le comte d'Aubeteyre, qui vous a élevé, ne vous a pas caché qu'il n'était pas votre père; mais il ne vous a jamais dit, n'est-ce pas, quels étaient vos parents; jamais il ne vous a appris de quelle façon vous aviez été remis entre ses mains?

— Jamais! dit Domenico.

— Peut-être est-il lié par un serment. Mais moi, je n'ai rien juré, et je vais vous dire ce que je sais de votre naissance. Quoique bien vagues, ces révélations pourront vous servir un jour à retrouver votre origine.

— Au temps dont je parle, poursuivit-elle, mon mari vivait encore. Nous habitions une petite maison du village d'Aubeteyre, non loin de Nérac. Cette maison, avec un petit champ que cultivait mon mari, était tout notre petit bien. J'étais mère depuis quelques semaines, et nous nous disions que nos ressources, à peine suffisantes pour deux, ne le seraient plus du tout pour trois, lorsqu'un soir, notre pasteur entra et, vidant sur la table une bourse pleine d'or :

« — Ceci, dit-il, est pour vous une fortune et pour la posséder, il suffirait de prendre un nouveau-né dont Yolande serait la nourice. Acceptez-vous?

« — Où est l'enfant? dis-je aussitôt.

« — Venez avec moi, femme, répondit le pasteur, et ne vous étonnez de rien, ne faites aucune question, quoi que vous puissiez voir ou entendre.

« La recommandation, pour la moitié au moins, était inutile, car à peine étais-je sorti qu'un page sans livrée m'attachait un bandeau sur les yeux, et je sentis qu'on me faisait monter dans une litière attelée de deux mules.

« La litière partit au grand trop après que le ministre m'eut dit :

« — N'oubliez pas ma recommandation et, sur votre vie, n'essayez pas de lever ce bandeau. N'ayez nulle crainte, d'ailleurs, je vous accompagne où vous allez.

« Combien de temps marchâmes-nous ainsi? Je l'ignore.

« Je m'aperçus seulement que nous étions arrivés lorsqu'une main saisit la mienne et me fit descendre.

« Puis, les yeux toujours bandés, toujours conduite par cette main inconnue, je traversai, à ce qu'il me parut, une cour ou un jardin; car le sable criait sous mes pas.

« Mon guide inconnu ouvrit une porte, me fit monter quelques marches d'un escalier et, après avoir suivi ce qui me parut être un long couloir, il me fit entrer dans une chambre, où il m'ordonna d'attendre.

« Il abandonna ma main, puis j'entendis ces pas qui s'éloignaient et le bruit d'une porte qui se refermait doucement.

(A suivre.)

CHRONIQUE DU TRAVAIL

DEMANDES D'EMPLOI

M. Péchier, âgé de 19 ans, exempt du service militaire, demande un emploi quelconque, s'adresser rue Dugnesclin, 244.

— Un homme, âgée de 27 ans, désire emploi quelconque, connait soieries et dorures. Riffat, quai de Bondy, 20.

— Un employé sérieux, ayant travaillé dans les assurances, demande emploi de bureaux Bons renseignements. Ecrire, poste restante, Bellecour, A. L.

— Un comptable sérieux pouvant disposer de plusieurs heures, désirerait les utiliser à la comptabilité et au besoin aux expéditions d'actes notariés, s'adresser rue Ferrandière, 17, au 1er, à M. Thouillieux.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande partout des placiers sérieux pour articles nouveaux et utiles. Pas des connaissances spéciales. — Ecrire aux initiales B. L. C. Poste restante, Lyon.

COMMUNICATIONS OUVRIÈRES

La Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres invite les patrons à adresser leurs demandes d'ouvriers au siège du syndicat, avenue de Saxe, 242, salle Rivoire. Un syndic siège tous les soirs, de sept heures à huit heures, et le dimanche, de deux à cinq heures. Le conseil d'administration fait tous ses efforts afin que les patrons n'aient qu'à se louer des ouvriers.

Grève de la Guimperie lyonnaise. — La chambre syndicale des ouvrières et ouvriers guimpiers invite les ouvrières et ouvriers guimpiers à une grande réunion privée, samedi 12, à huit heures du soir, au siège de la Fédération, avenue de Saxe, 149, au fond de l'allée. La chambre syndicale invite les chambres syndicales et les groupes de Lyon, qui sont détenteurs de listes de souscriptions de les lui faire parvenir dans le plus bref délai. La commission vérifiera les listes fin février.

La Chambre syndicale des employés d'hôtels, restaurants et limonadiers de la ville de Lyon a l'honneur d'informer MM. les chefs d'établissement qu'ils trouveront toujours au siège, rue Centrale, 22, le personnel nécessaire à leur service.

Avis aux adhérents retardataires :

En prévision d'une réunion générale et statutaire, vous êtes instamment priés de vouloir bien vous mettre à jour de vos cotisations, ou bien de nous adresser par écrit, et dans le plus bref délai, les motifs de votre retard.

Pour l'Administration,
Le gérant, A. CADONNEAU.

Tannerie et corroirie. — La chambre syndicale recommande aux ouvriers soucieux de leurs intérêts de ne pas aller chercher du travail de corroirie dans la maison Lombardet qui est toujours en grève ou seront reconnus comme renégats. Nos sincères remerciments aux chambres syndicales des verriers de Lyon, de la somme de 100 fr., de Nantes et Gaulhet (Tarn).

Ouvriers maçons. — Le syndicat porte à la connaissance de MM. les entrepreneurs de la ville de Lyon et des banlieues qui auraient besoin d'ouvriers spéciaux pour toutes sortes de travaux : maçonnerie, fumisterie, et pour application de ciment, et chefs de chantiers, pour toutes sortes de travaux, sont invités à adresser leurs demandes au siège du syndicat, rue Villeroi, 18, ou chez M. Chapelon, rue Moncey, 21, qui est à la disposition des entrepreneurs.

Le secrétaire, A. CHAPELON.

Avis aux syndicats. — Les présidents, secrétaires, ou délégués des chambres syndicales ouvrières de la ville de Lyon, sont invités à retirer les rapports qui leur sont alloués par la délégation à l'exposition d'Anvers, jeudi 10 courant à 8 heures du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe 242.

COMMUNICATIONS SYNDICALES

Union des Tisseurs et Similaires

Le Syndicat est convoqué aujourd'hui mercredi 9 février, à 8 heures du soir (communications importantes).

Administration. — Réunion de la commission administrative à 7 h. 1/2 très précises.

Syndicat général professionnel des chauffeurs et conducteurs de machines à vapeur, de France et des colonies (section lyonnaise). — Le conseil d'administration porte à la connaissance de tous ses adhérents qu'à la suite du cours professionnel du mercredi 9 courant, il sera distribué un tableau contenant les noms de MM. les membres honoraires et les noms des sociétaires.

Les cotisations y seront reçues au siège du comité.

Le conseil d'administration invite ses adhérents à prendre connaissance et à se conformer à l'article 14 des statuts et à l'article 7 de la loi sur les syndicats.

Pour le conseil d'administration :
DESCHAMPS, *vice-président*.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Libre-Pensée. — Le groupe rationaliste **Ni Dieu ni prêtres** prévient ses adhérents que tous les vendredis, à huit heures du soir, au siège social, 110, cours Lafayette, auront lieu les réunions hebdomadaires dudit groupe.

Le drap mortuaire de la Société est à la disposition des familles qui en feront la demande au citoyen Carruel, cours Lafayette, 79.

Cercle des Etudes des droits de l'homme, *2, rue Montebello.* — Jeudi, 10 février à 8 heures et demie du soir, réunion des membres du cercle au siège.

Ordre du jour :

Organisation ; communication très importante ; cotisations mensuelles ; questions diverses.

La commission nommée à la réunion du 1er février est convoquée pour 7 heures et demie. (Très urgent).

Pour le Secrétaire : COTE.

Le Cercle de l'Avenir des travailleurs, rue d'Austerlitz, 11 (Croix-Rousse) informe ses membres qu'il a mis à son ordre du jour de samedi 12 courant la question de la création d'une bourse de travail à Lyon; les membres du Cercle sont invités à venir prendre part à cette importante discussion.

Le Comité central des Républicains radicaux du 6me arrondissement, est convoqué demain jeudi, au local habituel de ses séances.

Urgence.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 9 février, 10 h. m.

La température moyenne diurne va en s'abaissant sur l'Europe occidentale où ce matin le thermomètre était inférieur à 0°, sauf sur les îles-Britanniques, le sud de la France et l'Italie. Ainsi, en France, on a constaté 5° de froid à Clermont, Besançon et Lyon et 4° de chaud à Marseille et à Nice. Sur nos régions, le baromètre est stationnaire à 770 millimètres et le froid est devenu intense sur les hauteurs. Ainsi, au sommet du Mont-Verdun, le thermomètre est descendu ce matin à 10° au-dessous de 0°. Le temps beau et froid va continuer.

LOTERIE DES ARTS INDUSTRIELS

Les derniers billets de cette loterie sont en vente. Le tirage est irrévocablement fixé au **13 février prochain.** Il n'y a donc pas de temps à perdre pour les personnes qui désirent concourir aux chances de gagner quelques bijoux, objets d'art, joaillerie, etc.

GROS LOT : **Une rivière de diamants.**

Prix du billet : **UN FRANC,** aux bureaux de l'AGENCE FOURNIER, 84, rue Confort, Lyon.

BOURSE DE LYON

du 9 février 1887

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	Comptant D cours		
3 0/0 Franç. n.	78 ..	Hong 4 1/2 81..	.. ..
Au porteur.	.. ..	Coup. fl.....	77 25
Coupures....	78 80	Russe 5 0/0 77 c.	.. ..
3 0/0 amortis.f.	.. ..	Petites coup.	.. ..
Coupures ...	.. ..	Egypte 7 0/0...	353 75
Petites coup.	83 ..	Crédit lyonn..	532 50
4 1/2 0/0 83 n..	.. ..	Banque Ottom.	478 75
Au porteur..	.. ..	B. I. R. P. Aut..	467 50
Coupures....	107 50	Autriche-Hong	477 50
Petites coup.	108 ..	Nord-Espagne.	355 ..
5 0/0 Italien...	.. ..	Saragosse.....	297 50
G. Coupures	92 50	Can. Suez T. P.	.. ..
Coupures r..	92 50	Canal interoc..	.. ..
Petites coup.	.. ..	Soc. fonc. lyon.	.. ..
D.C. Ottom. s.D.	13 ..		

OBLIGATIONS	Cours du jour		
Ville de Lyon.	97 ..	Lombard 3%..	307 50
V. de Paris 65.	.. ..	— nouv.	313 ..
V. de Paris 69.	404 ..	Saragosse.....	338 ..
V. de Paris 71.	395 ..	— 2e hyp	324 ..
V. de Paris 75.	.. ..	N.-Espagne 1..	.. ..
V. de Paris 76.	.. ..	— 2e série	341 ..
Bons liquidat.	.. ..	Portugaises...	320 ..
Foncière 77....	371 ..	Créd. m. R....	.. ..
Foncière 79....	475 ..	Andalous 3 %..	.. ..
Foncière 88 t..	373 ..	Ast. Gal. L. 3%.	320 50
Foncière 85 3..	450 ..	— nouv.	309 ..
Communale 79.	.. ..	Etat de Serbie 5	382 ..
Communale 80.	475 25	Terre-N. 6 %..	.. ..
R.-et-L. 4 0/0...	587 50	Her-Bockum...	.. ..
P.-L.-M.....	385 50	C. g. eaux 3...	385 ..
P.-L.-M. 1863..	389 50	Cie G. gé. E. s..	521 ..
Midi nouv	.. ..	Emp. Hong. 300	300 ..
Est algér. 3 0/0	.. ..	— Russe 4 %..	60 ..
Dombes S.-E...	377 25	— 4 % 80.....	.. ..
Dombes nouv.	.. ..	Canal int. 5...	332 ..
Ch. du Rhône.	.. 50	— 3 %	212 ..
Mostag. Tiar..	.. ..	— 4 %	262 ..
Ouest-Alger 4%.	.. ..	Suez.....	.. ..
Autrich. 1e hyp.	.. ..	Om. trav. Lyon	311 ..
— 2e hyp.	.. ..	Transatlan. 5.	.. ..
Pampel. obl. sp	.. ..		

ACTIONS	Cours du jour		
GAZ		MINES	
Lyon.....	975 ..	De la Loire ...	202 50
St-Etienne.....	.. ..	D. Montramber[t]	780 ..
FONDERIES		St-Etienne	.. ..
De l'Horm. nou.	200 ..	Rive-de-Gier...	.. ..
Creusot	.. ..	BATEAUX	
H. F. Acié. mar.	455 ..	Bateaux-Omn..	.. ..
H. F. Fran e.-C.	98 75	DIVERSES	
Ae. F. Firminy	.. ..	Comp. g. d. E.	.. ..
T. Noire ex....	100 ..	Croix-Rousso..	.. ..
		Om. tram. Lyon	618 75

BOURSE DE PARIS

du 9 février 1887

Précédente Clôture	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
....	3 % Français nouv.	.... ..	.... ..
78 02 1/2	3 % Français.....	77 35	77 35
82 27 1/2	3 % Amortissable.	81 50	81 45
107 07 1/2	4 1/2 % Franç. 1883	106 50	106 70
92 95	5 % Italien	92 25	92 70
61 1/8	Espagne 4 % ext..	60 3/8	60 1/2
76 75	Hongrois 4 %.....	75 80	76 10
51 1/2	Portugais 3 %....	51 ..	51 3/16
.. ..	4 % Turc	.. ..	.. ..
357 50	Dette d'Egypte uni.	355 ..	355 ..
4100 ..	Banque de France.	4060 ..	4070 ..
1290 ..	Crédit Foncier.....	1280 ..	1282 50
456 25	Banq. d'Esc. Paris.	445 ..	448 75
537 50	Crédit Lyonnais...	531 25	531 25
482 50	Banque Ottomane .	477 50	477 50
470 ..	Banq. Autrichienne	468 75	465 ..
.. ..	Panama	392 50	393 75
1218 75	Paris-Lyon-Médit.	1212 50	1212 50
478 75	Autrichiens.....	477 50	473 75
195 ..	Lombard	195 ..	.... ..
300 ..	Saragosse.....	297 50	297 50
358 75	Nord-Espagne	357 50	357 50
705 ..	Méridion. (Cie Ital.)	700 ..	705 ..
1937 50	Suez.....	1930 ..	1930 ..
480 1/46	Consol. à Londres.	100 9/16	1005/8

SPECTACLES ET CONCERTS

Du Jeudi 10 février 1887

Grand-Théâtre. — 7 h. 1/2. Jeudi 10, *Le Trouvère.*

Théâtre des Célestins. — Jeudi 10 : *Ma Femme manque de chic, Bataille de Dames.*

Casino des Arts, rue de la République. — Tous les soirs, à 8 h., concert-spectacle.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, spectacle à 9 heures.

Cirque Continental. (cours du Midi, côté Rhône). — Tous les soirs, à 8 h., représentation. — Les dimanches et jeudis, deux représentations à 3 h. et à 8 h.

Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit ; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par la parodie : la *Mascotte.*

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedis, dimanches et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié, terminé par la parodie du *Chalet* et la *Lune-Rousse.*

Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballandras. — Brasserie Bellardon, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). —Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol du pont de la Feuillée — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de Mme Larombière, femme de M. Larombière, premier président à la cour d'appel de Paris. Mme Larombière n'était âgée que de quarante-deux ans. M. Sadi-Carnot, ancien ministre des finances, était son neveu. Elle sera inhumée à Saint-Sulpice-le-Gueretois, dans la Creuse.

Nous apprenons la mort de M. Raynaud, inspecteur général du service de santé, grand-officier de la Légion-d'honneur.

ÉTAT CIVIL DE LYON

DÉCÈS

1er Arrondissement.

Cassard, née Broyer (Marie), 48 ans, rue P. Dupont, 7.

2e Arrondissement.

Chapit, née Prost, (Anna), 67 ans, Hôtel-Dieu. — Goyet, veuve de Millet, 53 ans, Charité. — Breton (Paul), cuirassier, 21 ans, Hôpital militaire. — Martet (Jean), chasseur à pied, 22 ans, Hôpital militaire. —Schmidt (Antoine), brasseur, 21 ans, Hôtel Dieu. — Verney, (Pierre), 13 mois, quai de l'Hôpital.

3e Arrondissement.

Lassin (Françoise), veuve Bura, 77 ans, chemin de St-Alban, 15. — Berlioz, veuve Laverlochère (Marie), 86 ans, route d'Hyrieux, 159.

Rouillet (Claude), 69 ans, rue des Passants, 2. — Rochette, veuve Padey (Sophie), 85 ans, Hospice des vieillards. — Vivier (Lucie), 6 ans, rue Montesquieu, 58. — Grel, veuve Thérèse Bresson, 83 ans, grande rue de la Guillotière, 8.

4me arrondissement.

Durant'n, femme Méchin (Jeanne), 46 ans, rue Lafontaine, 2. — Heane (Jean-Marie), 69 ans, rue de l'Enfance, 43. — Joannon (Pierre), 61 ans, chemin de Serin, 7.

5e arrondissement

Cinquin, veuve Pellctier (Jeanne), 76 ans, chemin des Grenouilles, 14. — Carret, femme Gerin (Marguerite), 56 ans, rue des Docks. — Whiteman, veuve Fraser (Marie-Elisabeth, 73 ans, chemin de Montauban. — Galien (François-Ambroise), tisseur, 43 ans, Antiquaille. — Marmet (Françoise), brodeuse, 29 ans, Antiquaille.

Marnas, femme Saunier (Jeanne-Marie), 49 ans, rue de l'Ours, 2. — Diendet (Jean-Vincent), fabricant de peignes, 74 ans, rue Suchet.

6e arrondissement

Ferrouillat (Mathieu-Emilien), rentier, 80 ans, avenue de Noailles, 56. — Rarive (Mariette), femme Boyer, 32 ans, passage Saint-Pothin, 12. — Brenier (Louise), couturière, 65 ans, rue Cuvier, 50.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 8 FÉVRIER

NOMB.	SORTE.	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	ITALIE	BROUSSE	SYRIE.	TUSSAH.	CHINE.	CANTON.	JAPON.	POIDS
20	ORG..	8	3	»	8	»	1	»	»	4	4	240
39	TRAM.	4	»	»	10	»	»	»	»	4	4	260
45	GRÈG.	14	1	»	12	1	»	»	»	14	4	342
24	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
5	BOMB..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	LAIN..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
142		26	4	2	30	1	1	3	15	10	11	861
	BALLOTS PESÉS											
5	ORG..	1	3	»	1	»	»	»	»	1	»	
»	TRAM.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40
44	GRÈG.	»	»	»	»	»	»	31	3	10	2	2[illegible]
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
49		1	3	»	1	»	»	31	3	10		362

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois 557
Ballots pesés depuis le 1er du mois . 357

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ÉTIENNE

BULLETIN DU 7 FÉVRIER

NOMB.	SORTE	FRANCE	CHINE	BENG.	JAPON.	ITALIE	PÉMO.	PERSE	BROUSSE	CANT.	SYRIE.	POIDS.
20	ORG..	8	1	3	1	2	»	»	»	»	»	101
6	TRAM.	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	50
8	GRÉG.	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	14
2	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
29												
	BALLOTS PESÉS											
4	ORG..	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	75
»	TRA..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17	GRÈG.	»	9	»	8	»	»	»	»	»	»	849
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21												975

Ouvrées, 20. — Grèges, 10. — Moulins, 0. Décreusage, 19.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 7 FÉVRIER

NOMBRE	SORTES	POIDS
2	Organsins	270
»	Trames	»
2	Grèges.....	107
»	Ballots pesés.....	»
4	TOTAL.....	457

Dernier numéro placé : 18.
Total du 1er au 7 : kilog. 1450.
Opérations de décreusage : ».
— de titrage : 1.

Le Gérant : F. BLANC.

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE
Association syndicale des Ouvriers Typographes

ON TROUVE
A L'AGENCE DE PUBLICITÉ Victor FOURNIER
14, Rue Confort, 14, LYON
DES
BILLETS DES LOTERIES
CI-APRÈS

Coloniale Française
6e TIRAGE
très prochainement
310,000 francs de lots en espèces
Tous les billets sont valables pour les tirages ultérieurs.
UN FRANC LE BILLET

Exposition de Nice
5me Tirage prochainemt
Il reste à gagner
1,440,000 fr. répartis en 1,040 lots
Tous les billets sont valables pour les tirages ultérieurs.
UN FRANC LE BILLET

LOTERIE LORRAINE
Tirage prochainement
350,000 francs répartis en 3 tirages
50 centimes LE CHILET

ARTS INDUSTRIELS
2e TIRAGE
13 FÉVRIER
20,000 francs de lots
UN Franc LE BILLET

Par correspondance ajouter 15 c. par demande de deux Billets.

Vient de paraître
L'ANNUAIRE GÉNÉRAL
DU COMMERCE DE LYON
ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE
POUR L'ANNÉE 1887
PRIX, RELIÉ : 12 FRANCS
Par la poste, 13 fr.
EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER
14, Rue Confort, Lyon
Et chez les principaux Libraires

L'Annuaire général du Commerce de Lyon comprend :
1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros des maisons ;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ;
3° La liste, par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants ;
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ;
7° Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume ;
8° Un Plan de la ville de Lyon.

PUBLICITÉ
Dans tous les Journaux
De FRANCE & de L'ÉTRANGER
POUR TRAITER, S'ADRESSER
A L'AGENCE FOURNIER
LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

ACCOUCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Renversé, 3, angle de la rue du Doyenné (St-Georges)
LYON
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discrétion assurée. — Renseignements par correspondance. — PRIX MODÉRÉS.

15 Jours de Vente
LA RUINE
EN CINQ ANS
Plus de 3 Millions de Perte
Dissolution de la Société de la Cie VALDARY, de Londres
Les liquidateurs de la Société VALDARY et Co viennent de décider de faire vendre, dans les principales villes de France et d'Angleterre, les Marchandises fabriquées dans les usines de la Compagnie, de Paris, Toulouse, Lille et Marseille,
ARRIVAGE POUR LA VILLE DE LYON
4 VAGONS DE CHAUSSURES
en tous genres
Plus de 1 million et demi de marchandises
à moitié prix de leur valeur
Afin que tout le monde puisse s'assurer de la qualité des Marchandises et de la réalité du bon marché
L'ENTRÉE EST LIBRE
Rue Centrale, 20, entre les rues Dubois et Grenette, LYON
Ouverture de la Vente : JEUDI 10 FÉVRIER

MÉCANICIENNE
Demande Emploi
Chez Couturière
S'adresser à l'épicerie, rue Pierre-Corneille, 50.

Réglisse Auvergne aux bourgeons de sapin, souveraine contre irritation, catarrhe, rhume, bronchite, boîte, 1,25, 1/2 boîte, 0,75 J. Auvergne, à Morestel (Isère)

Maladies Secrètes
Des deux sexes, vices du sang, rhumatismes, etc. Traitement spécial du docteur BAYARD, de la fac. de Paris, 3 fois diplômé. *91, rue Hôtel-de-Ville* (entresol). Consultations, 5 fr. Tous les jours, de 1 h. à 3 h. et de 6 h. à 9 h. (gratuit le samedi). Visite à domicile et correspondance.

DEMANDE associé ou commanditaire, pour exploiter situation unique propice à tous commerces, long bail, centre Lyon, apport 15 à 30,000 fr. garantis. Ecrire E. C., cours Lafayette, 113, chez Forget, Lyon.

MALADIES SECRÈTES
CABINET FONDÉ EN 1877
MAROLLES
Docteur-Médecin
rue Cuvier, 10, Lyon
Traitement spécial des maladies secrètes, vénériennes et de matrice.
Cabinet, de 10 h. à midi et de 7 h. à 9 h.
Traitement par correspondance, consultations gratuites le samedi soir.

EN VENTE
dans tous les Kiosques le
Journal La TRIBUNE

Madame LÉONORA, Somnambule
Guérit les maladies. — Consultations gratuites. — Le jour 8 à 10 h., 2 à 4 h. Soir, 7 à 9 h. — 9, rue Jean-de-Tournes à l'entresol.

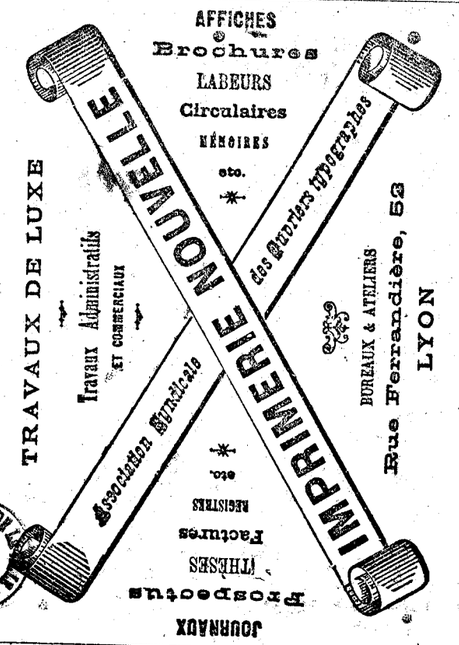

Etude de M PIDARD, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90.

VENTE PAR LICITATION
aux enchères publiques
DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON
En un seul lot
DE
DEUX MAISONS
Situées à Lyon, rue des Capucins, 10
Dépendant de la succession de M. Pierre Guinaud
MISE A PRIX : 100,000 FRANCS
Revenu brut : 14,000 francs environ.
ADJUDICATION AU SAMEDI 26 FÉVRIER 1887, A MIDI
Pour les renseignements, s'adresser à Me Pidard, avoué poursuivant, à Mes Balloffet, Chaine et Trillat, avoués colicitants, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etudes de Me TRÉVOUX, notaire à Lyon, rue de la République, 30, et de Me CHARRÉRAU, avoué à Lyon, rue de la République, 68.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
En la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon
par le ministère de Me Trévoux, notaire
De DEUX FONDS de
Marchand de Porcelaines, Faïences & Verrerie
CONNUS SOUS LE NOM DE
A la Ville de Limoges
Et exploités à Lyon, *rue Centrale, 31, rue Ferrandière, 5, et 5, avenue de Saxe, 326, angle de la rue Chevreul,* dépendant de la succession et de la communauté Chabrol.
Adjudication au Mercredi, 16 février 1887, à 1 h. du soir
Mise à prix : 8,000 francs
Pour les renseignements, s'adresser à Me Charréran, avoué poursuivant ; à Me Trévoux, notaire, dépositaire du cahier des charges, et à M. Chazot, notaire à Orliénas.
Pour extrait : Signé, CHARREAU, avoué.

Le onze février, place Lafayette, à onze heures du matin, vente de bureau, glace, table de nuit, presse, chaises cannées, réveil, tableaux, etc.

Le dix février, rue Montbernard, 28, à onze heures du matin, vente de comptoir, banques, balances, fourneau cadran, marchandises, épicerie, vaisselle et batterie de cuisine.

CHAMBRE DES ADJUDICATIONS
DES NOTAIRES DE LYON
Avenue de l'Archevêché, 2

VENTE VOLONTAIRE
Aux Enchères publiques
Par licitation et par le ministère de Me Chevalier, notaire, à Lyon.
Le mercredi 2 mars 1887
A une heure du soir
En la Chambre des adjudications des notaires de Lyon
D'UN
IMMEUBLE
SITUÉ A LYON
Quartier Montchat, r. St-Isidore, 25
Comprenant une Maison ayant caves, rez-de-chaussée et deux étages, avec hangar à la suite, et terrain clos de murs. Le tout de la contenance de 1.023 mètres carrés.
Mise à Prix : 12,000 fr.
Il y aura adjudication même sur une seule enchère
Pour prendre connaissance du cahier des charges et tous renseignements, s'adresser à Me Chevalier, notaire, à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 104.
Pour visiter les lieux, s'adresser sur [illegible], au rez-de-chaussée, à Mme veuve Gauthier.

DÉPURATIF DU SANG
Le Sirop concentré de Salsepareille QUET aîné guérit toutes maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toutes saisons et dispense des tisanes. A Lyon, pharmacie Jh. QUET, rue de la Préfecture, 5.
Pommade contre les *Dartres* d'une très réelle efficacité. Prix 2 fr. le pot. (On fait des envois).

Etudes de Me Pidard, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91, et de Me Juveneton, notaire, à Vénissieux (Rhône).

VENTE PAR LICITATION
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
En l'une des salles de la mairie de Vénissieux (Rhône)
Par le ministère de Me Juveneton, notaire à Vénissieux.
D'UNE
PROPRIÉTÉ
Située à Saint-Fons (Rhône), chemin de Vénissieux à Saint-Fons, dépendant des succession et communauté délaissées par Mme Duperdu.
MISE A PRIX : 1,500 FR.
Adjudication au dimanche 27 février 1887, à 2 h. soir
Pour les renseignements, s'adresser à Me Pidard, avoué poursuivant, et à Me Juveneton, notaire à Vénissieux, dépositaire du cahier des charges

LE VÉRITABLE
SIROP DE BOCHET IODÉ DE BERTRAND AINÉ
Neutralise et élimine les virus qui corrompent le Sang, Purifie les humeurs dont il chasse l'âcreté et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être.
GUÉRISON CERTAINE
De toutes les maladies produites par LES
ALTÉRATIONS, VICES DU SANG
ET AFFECTIONS QU'ILS ENGENDRENT
Toutes les personnes qui ont le sang échauffé et qui sont sujettes aux Dartres, Démangeaisons Pellicules, etc., s'épargneront bien des Maladies et des Souffrances en faisant usage chaque année, au printemps et à l'automne, de ce fameux Sirop. 40 ANNÉES DE SUCCÈS
Constaté par milliers *lettres remerciements* ont prouvé son efficacité.
Demi flacon, 2 fr. 50. — Flacon, 5 fr. — Litre, 10 fr. ; franco, 75 cent. en sus.
S'adresser Phcie Bertrand aîné, HANTZER successeur, 21, place Bellecour, LYON et dans les Pharm.
DÉPOT

Enregistré à Lyon

Vu par nous, Maire de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre